

Le 10 janvier 1944.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 10 janvier 1944, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions au règlement no. 295.

SONT PRESENTS: - MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, David Duchesneault, Wilirid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Geron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 27 décembre 1943, lesquelles sont approuvées et signées.

Le greffier donne ensuite lecture d'une copie de résolution adoptée par le Conseil de Ville St.Lambert, demandant l'abolition des droits de péage sur les ponts Victoria et Jacques-Cartier. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que cette résolution soit adoptée et envoyée au greffier de la Ville St.Lambert. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, qu'une somme de \$100.00 soit mise à la disposition de l'Amicale des Dames, pour l'aide qu'elles apportent aux familles pauvres. ADOPTE.

Lecture est donnée du rapport du sergent Eusèbe Boucher, en rapport avec la réclamation de monsieur Wilirid Vandal pour l'accident arrivé à sa femme. Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le sergent Eusèbe Boucher soit autorisé de négocier un règlement à l'amiable, et que le Trésorier soit autorisé de payer cette réclamation, pourvu qu'un règlement soit fait pour pas plus de \$25.00. ADOPTE.

Le greffier soumet la liste des comptes dont l'approbation est demandée. Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin David Duchesneault, que les comptes mentionnés sur cette liste, au montant de \$11,624.63 au compte du budget, et de \$1,525.23 au compte capital, soient approuvés et que le Trésorier soit autorisé à les payer. Cette liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Trésorier soit autorisé de payer le compte produit par Letarte Transport, au montant de \$155.00, pour l'enlèvement de la neige. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Wilirid Faucher, que le Trésorier soit autorisé de vendre à madame Adélaïde Letarte deux débetures de \$1,000.00 chacune, de la Cité de Drummondville, échéant respectivement le 1er novembre 1955 et le 1er novembre 1956, pour le prix de \$105.00 chacune, devant rapporter 3½ % d'intérêt; ces débetures sont déposées au fonds d'amortissement à Québec, et le produit de la vente devra être déposé aussi entre les mains du Trésorier Provincial. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Robert Bernard, que les rôles de perception pour licences commerciales, taxes foncières et taxes d'eau, pour les années 1942 et 1943, soient homologués à toutes fins que de droit. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal, par billets promissoires, la somme de \$65,000.00, cette somme étant 25 % des revenus anticipés pour l'exercice 1944; que le maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque de Montréal, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de la dite somme de \$65,000.00; le montant de cet emprunt devant être remboursé à la Banque durant l'exercice 1944. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau dans le cours de l'année 1944, par billets promissoires, pourvu que le montant total des dits emprunts n'exède jamais la somme de \$65,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser le dit emprunt. ADOPTE.

Le Conseil autorise l'hospitalisation de monsieur Gérard Picard, sous la Loi de L'Assistance Publique.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Wilirid Faucher, que le Conseil paie une somme de \$10.00 par semaine à un des Frères de la Charité, pour qu'il se charge de l'entretien de la patinoire établie sur le terrain de l'Ecole St. Frédéric, et que la Cité achète des Frères de la Charité, pour le prix de \$60.00, les bandes de bois servant actuellement pour la dite patinoire. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le Conseil de la Cité déclare n'avoir pas d'objection à ce que la Législature de Québec accorde à Ville St. Joseph le droit d'expropriation demandé par la dite Ville, dans son projet de bill privé, pour l'élargissement du chemin du 3e Rang. ADOPTE.

L'échevin Robert Bernard fait rapport des démarches qui sont actuellement en cours pour que le raccordement de la route Sherbrooke-Drummondville à la voie Sir Wilirid Laurier soit fait par le 3e Rang et par la lisière de terrain connue sous le nom de "Chemin de Fer de l'Avenir"; la section de chemin ainsi établi aurait, suivant le projet, une largeur de 80 pieds, et rejoindrait la section de chemin du 3e Rang dont la construction est déjà autorisée.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le conseil de la cité de Drummondville appuie fortement ce projet qui serait à l'avantage du grand Drummondville, et sollicite fortement le Gouvernement Provincial pour que ce dernier aide dans toutes les limites du possible, à la réalisation de ce projet. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, qu'une nouvelle demande soit faite à la Cie Southern Canada Power, pour que cette dernière autorise l'emploi, comme chemin public, du terrain connu sous le nom de "Chemin de Fer de l'Avenir", pour permettre la réalisation du projet mentionné dans la résolution précédente. ADOPTE.

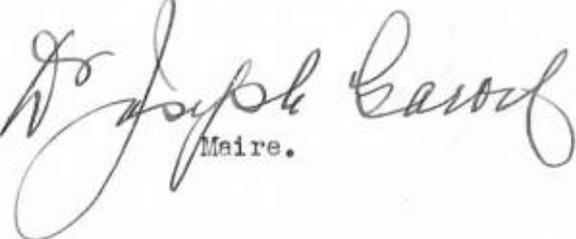
Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le Conseil autorise la construction de deux nouvelles grattes à neige, semblables à celles déjà en usage pour le nettoyage des rues. ADOPTE.

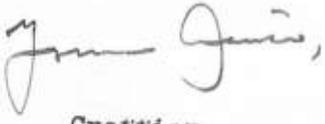
Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que la Cité paie au camionneur employé au déblaiement des rues \$1.75 de l'heure, mais il est entendu que le chauffeur du camion devra travailler comme les autres hommes employés au chargement du camion. ADOPTE.

Le Trésorier soumet qu'en préparant son état financier, il a chargé à "Bénéficits antérieurs" la somme de \$800.00 payée pour le procès Malouin, cette somme n'appartenant pas à l'exercice courant. Le Trésorier soumet aussi que la réserve pour les comptes recevables n'était pas assez élevée dans son opinion, mais que la réserve pour les comptes d'eau dépasse de \$1,200.00 le chiffre établi par les résolutions antérieures; qu'il a alors transféré de la réserve pour comptes d'eau une somme de \$500.00 qu'il a ajoutée à la réserve des comptes recevables. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le Conseil approuve les inscriptions ainsi faites par le Trésorier. ADOPTE.

Une délégation d'une dizaine de membres de l'organisation qui s'intitule "L'Union des Electeurs" et qui paraît prêcher la doctrine du Crédit Social, présente une requête portant un certain nombre de signatures, pour demander la tenue d'une assemblée publique dans la salle de l'Hôtel de Ville, le dimanche soir 30 janvier. Le greffier est chargé d'écrire à monsieur Edmond Major, le porte-parole de la délégation, que la salle de l'Hôtel de Ville était déjà retenue pour le 30 janvier courant. Le greffier devra aussi aviser monsieur Major que la salle de l'Hôtel de Ville ne peut être prêtée ou louée pour assemblée à caractère politique, excepté à l'époque même des élections, et d'une manière égale pour chaque parti reconnu. Si une élection municipale a lieu, les candidats de chaque groupe qui auront déposé leurs bulletins de présentation, pourront tenir à l'Hôtel de Ville une assemblée conjointe pour chaque groupe, après entente avec le chef de police qui pourra désigner les soirs où la salle sera libre.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 18 janvier 1944.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville,
tenue en comité général, mardi le 18 janvier 1944.

SONT PRESENTS: - MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Le comité recommande l'achat de deux bornes-fontaines de marque Durot.

Le comité recommande l'achat d'un appareil destiné à vérifier le dosage du chlore au filtre.

Le comité recommande l'hospitalisation, sous la Loi de l'Assistance Publique, de madame Albert Duval, et recommande aussi le paiement au compte de \$15.00 au Dr. Melançon, pour soins à madame Duval.

Le comité recommande également le paiement au Dr. Couture, du compte de \$22.00 pour examen, soins, lunettes, à M. Henri Groulx.

Le greffier soumet au Conseil la déclaration de monsieur Roland Leclair et autres, qui désirent se former en association en vertu du chap. 304 S.R.Q. 1941, sous le nom de "DENNISON ASSOCIATES". Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Robert Bernard, que le Conseil approuve la formation de cette association. ADOPTE.

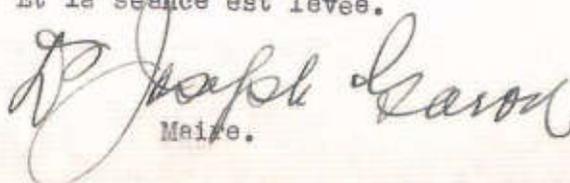
L'échevin David Duchesneault fait rapport qu'il a étudié le projet de monsieur Armand Deslandes, pour commerce d'une certaine quantité de bois de chauffage. Ce projet aurait l'avantage d'amener en Ville environ 200 cordes de bois sec, pour le chauffage, mais monsieur Deslandes a besoin d'être aidé pour l'achat de ce bois. Vu la pénurie de bois de chauffage sec, le comité recommande que le Trésorier avance une somme de \$100.00 à monsieur Deslandes, laquelle somme monsieur Deslandes remboursera à même la vente du bois. Le Trésorier est aussi autorisé à faire d'autres avances de temps à autres à monsieur Deslandes, pourvu que les avances ne dépassent jamais la somme de \$100.00, et l'échevin Duchesneault se charge de suivre l'arriéré et de faire rapport au Trésorier.

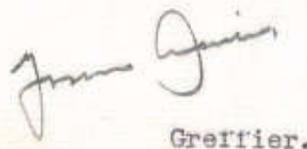
Le comité recommande une souscription de \$25.00 à La Jeunesse Ouvrière.

Le greffier soumet au comité la lettre des avocats de Canadian Celanese Limited, en date du 6 janvier, et la réponse qu'il a préparée à cette lettre. Le comité approuve cette réponse et autorise le greffier à l'envoyer.

Le comité étudie la demande de madame Antoine Bilodeau, pour le paiement de son loyer. Vu que monsieur Bilodeau est maintenant malade et incapable de travailler, le comité autorise le paiement du loyer jusqu'à nouvel ordre. Monsieur Boucher devra vérifier depuis quand monsieur Bilodeau a dû cesser de travailler, et le loyer pourra être payé depuis cette date.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, JOSEPH GARON, médecin, de la Cité de Drummondville, ayant été élu maire de la cité de Drummondville, lors de l'élection tenue le 1er février 1944, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE :

... *Joseph Garon* ...

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 8 février 1944.

Jean Gauthier,
Greffier de la Cité.

Je, soussigné, ROBERT BERNARD, industriel, de la cité de Drummondville, ayant été élu échevin pour le siège no. 1 du quartier Nord-Ouest, de la Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE :

... *R. Bernard* ...

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 8 février 1944.

Jean Gauthier,
Greffier de la cité.

Je, soussigné, LEONARD BOILEAU, commis, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin pour le siège no. 2 du quartier Nord-Ouest de la Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Leonard Boileau

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 8 février 1944.

Jean Guin
Greffier de la cité.

Je, soussigné, J. AMEEDÉ SAVARD, bourgeois, de la cité de Drummondville, ayant été élu échevin pour le siège no. 1 au quartier Sud de la Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

J. Savard.....

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 8 février 1944.

Jean Guin
Greffier de la cité.

Je, soussigné, JOSAPHAT G. CHASSE, industriel, de la cité de Drummondville, ayant été élu échevin pour le siège no. 2 au quartier Sud de la Cité de Drummondville, lors de l'élection tenue le 1er février 1944, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

J. G. Chasse.....

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 8 février 1944.

Jean Guin
Greffier de la cité.

Je, soussigné, WILFRID FAUCHER, menuisier, de la cité de Drummondville, ayant été élu échevin pour le siège no.1 au quartier Centre de la cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Wilfrid Faucher

Assermenté devant moi, à
Drummondville,
ce 8 février 1944.

Jean Guin
Greffier de la cité.

Je, soussigné, ANTOINE TURCOTTE, médecin, de la cité de Drummondville, ayant été élu échevin pour le siège no. 2 au quartier Centre de la Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Dr. Antoine Turcotte

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 8 février 1944.

Jean Guin
Greffier de la cité.

Je, soussigné, ANTOINE NIQUET, commis, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin pour le siège no. 1 au quartier Est de la cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Antoine Niquet

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 8 février 1944.

Jean Guin
Greffier de la cité.

Je, soussigné, DAVID DUCHESNEAULT, barbier, de la cité de Drummondville, ayant été élu échevin pour le siège no. 2 du quartier Est de la cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SONT EN AIDE !

David Duchesneault

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 8 février 1944.

James Garon
Greffier de la cité.

Le 8 février 1944.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville,
tenue en comité général, mardi le 8 février 1944.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, Josephat G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard, et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Le greffier procède à l'assermentation du maire et de tous les échevins.

Le comité recommande d'allouer une somme de \$10.00⁺ à monsieur Francis Demers, pour les dommages causés à son mobilier par une cigarette allumée dans l'appartement qui servait de poll lors de l'élection du 1er février dernier.

Le comité recommande d'accorder l'autorisation demandée par la Garde d'Honneur, pour tenir une kermesse pour le bénéfice de la Garde d'Honneur.

Lecture est donnée de la déclaration prévue par la loi dans le cas du "Cercle des Philanthropes Coopérateurs Enrg. de Drummondville. Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le Conseil autorise l'incorporation de ce Cercle. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de La Ligue des Propriétaires, demandant le paiement des représentants de la Ligue, lors du referendum Celenese. Le comité recommande qu'il soit payé à chacun de ces représentants la somme de \$8.00⁺.

Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Josephat G. Chassé, que le maire et le greffier soient autorisés de signer en faveur de monsieur Omer Legacé, un acte de vente pour l'immeuble

portant le numéro seize (16) du quartier Est de la Cité de Drummondville, immeuble que le dit M. Lagacé détient en vertu d'un bail avec promesse de cession conditionnelle à lui déjà consenti par la Cité de Drummondville; que les mêmes soient autorisés à donner quittance complète au nom de la Cité, sur paiement de la Somme de \$3,821.04, balance actuellement due per monsieur Lagacé à la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Le comité recommande qu'un abonnement à la Revue Municipale soit payé par la Cité, en faveur de chaque membre du Conseil.

Le comité prend connaissance d'une lettre de monsieur Wilfrid Vandal, réclamant la somme de \$100.00 à raison d'un accident qui serait arrivé à sa femme, au mois de novembre dernier. Sans admettre aucune responsabilité, mais pour éviter toute contestation, le comité recommande qu'une offre de \$35.00 soit faite à monsieur Vandal, en règlement de toute réclamation.

Le Conseil discute la question soulevée par une campagne assez ardente menée dans le pays, pour une immigration considérable, et pour l'admission sans restriction de réfugiés des autres pays.

Les membres du Conseil sont unanimement d'avis de recommander fortement au Gouvernement Fédéral de maintenir des restrictions sévères sur l'immigration, aussi longtemps du moins que les autorités n'auront pas pourvu à du travail rémunérateur pour tous les citoyens de notre pays après la guerre, et les membres du Conseil expriment leur opposition à la campagne organisée pour l'admission au pays de réfugiés des autres pays.

Copie de cette résolution devra être envoyée au Premier Ministre du Canada, ainsi qu'au député fédéral du Comté. ADOPTE.

Le comité recommande l'approbation des comptes suivants : -

Union des Municipalités	\$ 40.00	✓
Compte de l'officier-rapporteur, pour dépenses de l'élection du 1er rév.1944	399.88	✓

Le comité autorise le paiement à l'Association de Voirie Drummond de la souscription de \$300.00 déjà autorisée pour l'ouverture de la route d'hiver Drummondville-Montréal.

Son Honneur le Maire fait part au Conseil du fait que la Municipalité de St. Germain voudrait faire réduire à \$150.00 le compte de \$300.00 qui a été envoyé pour service de nos pompiers et usage des appareils contre le feu. Le comité recommande, dans le but d'une entente à l'amiable, que le compte soit réduit à \$200.00, et que le greffier avise les autorités de St. Germain que la Cité s'en tiendra à l'avenir au tarif indiqué sur le compte qui avait été transmis.

Le comité recommande que le greffier soit autorisé de signer le renouvellement de bail avec le Gouvernement provincial, pour l'usage de la salle du Conseil pour la tenue des termes de la Cour.

Le greffier est chargé d'écrire à Holtite Rubber pour demander à cette Compagnie de vouloir bien faire les modifications voulues pour que la couverture d'une des bâtisses ne puisse pas laisser tomber de glace, ni de neige, sur le trottoir.

Le greffier est chargé d'écrire à D'Ville Ice Co., pour les aviser de prendre les mesures voulues pour permettre aux gens du quartier Nord d'utiliser le chemin qu'ils ont tracé sur la glace de la rivière.

Et la séance est levée.

Dr. Joseph Geron Maire. *James J. Gannon* Greffier.

Le 14 février 1944

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 14 février 1944, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: - MM. les échevins Robert Bernard, Léonara Boileau, Josephat G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrida Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Severa et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Geron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 10 janvier 1944, ainsi que des rapports des comités du 18 janvier et 8 février 1944. Il est proposé par l'échevin Wilfrida Faucher, secondé par l'échevin Antoine Niquet que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Résolution
annulée par
rés. 13 mars.

Il est proposé par l'échevin Léonara Boileau, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que monsieur Robert Bernard soit nommé maire-suppléant. ADOPTE.

L'ingénieur de la cité présente devant le Conseil un plan de subdivision du terrain de monsieur S.R. Newton, subdivision comprenant une partie des terrains situés dans la Cité de Drummondville, et une partie située dans Drummondville-Ouest. Il est proposé par l'échevin Wilfrida Faucher, secondé par l'échevin Josephat G. Chassé, que la Cité approuve cette subdivision, et que le greffier soit autorisé à signer le plan et le livre de renvoi. ADOPTE.

Le Conseil accorde la demande de monsieur Willie Houle, gardien au dépôt, pour une augmentation de salaire à \$9.00 par semaine.

Le Conseil ajourne la considération du compte de monsieur J.T. Courchesne, pour les irais de la coupe d'un arbre sur la propriété de madame Adélara Bernard. Une entente devra être faite avec madame Bernard, pour la cession du terrain nécessaire pour arrondir le coin des rues Hériot et St. Georges, suivant le plan qui sera préparé par l'ingénieur. Au cas de telle entente, la Cité devra faire couper à ses frais les autres arbres dont l'enlèvement sera nécessaire, et prendre en considération le compte produit par monsieur Courchesne.

Le Trésorier soumet une liste de comptes dont l'approbation pour paiement est requise. Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Wiliria Faucher, que les comptes inscrits sur la liste produite, au montant de \$18,843.46 au compte du budget, et de \$133.20 au compte capital, soient approuvés, et le Trésorier autorisé à les payer; et que le Trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants : -

La Revue Municipale	\$ 11.48 #
Dr. St.Onge	8.00 #
Divers comptes pour les pompiers, au total de	282.00 #

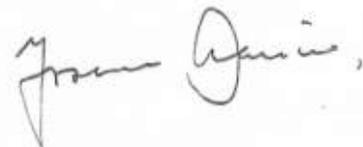
La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Lecture est donnée d'une lettre au major J.E. Vessot, officier-commandant de 19th (R) Field Co., demandant l'usage du terrain avoisinant le manège militaire, ce terrain étant une rue projetée. Le Conseil est heureux de se rendre à la demande faite.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J. Amédée Savara, que le greffier soit chargé d'écrire à Campbell MacLaurin Lumber Co. Ltd, pour aviser cette Compagnie que le Conseil pourra se procurer de l'asphalte au cours de la saison 1944, et que le Conseil est par conséquent en mesure de négocier avec la Compagnie dans le sens de la proposition qui a déjà été faite pour la cession par la Compagnie d'une lisière de terrain nécessaire pour l'élargissement du 3e Rang, la Cité devant s'engager en retour à exécuter dans le cours de l'année 1944, le pavage en asphalte des rues déjà ouvertes dans la subdivision Campbell MacLaurin, et sur la section du 3e Rang traversant la dite subdivision. ADOPTE.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

-- Le 28 février 1944. --

Assemblée du Conseil Municipal de la cité de Drummonville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 28 février 1944, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, Josephat G. Chessé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savara et Dr. Antoine Turcotte.

En l'absence de Son Honneur le Maire et du maire-suppléant, il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que monsieur l'échevin Léonard Boileau préside cette assemblée. ADOPTE.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 14 février 1944, et il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que ce rapport soit approuvé et signé. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Robert Bernard, au sujet de sa nomination comme maire-suppléant. Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin David Duchesneault, que la demande de monsieur Bernard soit refusée, et que monsieur Robert Bernard agisse comme maire-suppléant. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que la Cité accorde une subvention de \$100.00 à la Croix Rouge. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la mutation de propriété suivante soit faite au rôle d'évaluation: -

<u>No. du rôle</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. de cadastre</u>
785	Dame Roméo Roux	Roland Heins	P.150 Sud.

ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, qu'aucune amende ne soit chargée à monsieur Leblanc, amende qui serait exigible à raison de la fausse alarme sonnée par son enfant. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J. Amédée Savara, que la Cité vende les obligations du Dominion qu'elle possède, au montant de \$15,000.00, au lieu de contracter un emprunt pour ce montant. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savara, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que le maire et le greffier soient autorisés à signer une quittance en faveur de Régina Théberge, pour la propriété qu'elle a achetée de la Cité. ADOPTE.

Et la séance est levée.

Leo Boileau

Président.

John Quinn

Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 28 février 1944, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de monsieur l'échevin Léonard Boileau.

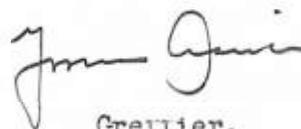
Le comité recommande que monsieur Lackie prenne arrangement avec le Trésorier de la Cité, au sujet de la vente du bois.

Le comité recommande que la demande de monsieur Arthur Ménara soit acceptée.

Et la séance est levée.



Président.



Greffier.

Le 13 mars 1944

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, LUNDI le 13 mars 1944, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, Josaphat G. Chassé, David Duchesneault, Wilirid Faucher, Antoine Niquet et J. Amédée Savard, sous la présidence de Son Honneur le maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 28 février, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

L'échevin David Duchesneault donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement pour amender le règlement du bon ordre.

Le greffier donne lecture de la liste des comptes, dont l'approbation est requise. Cette liste comprend des comptes au total de \$21,046.80 au compte budget, et de \$376.97 au compte capital. Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Wilirid Faucher, que les comptes mentionnés sur cette liste soient approuvés, et le Trésorier est autorisé à les payer. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le nom de monsieur Willie Lacourcière soit substitué à celui de J.G. Chassé, pour la propriété portant le numéro d'orare 3147 au rôle d'évaluation, et le numéro de cadastre 160a-(27,28,29,30).
ADOPTÉ.

L'échevin Dr. Antoine Turcotte entre, et prend son siège.

Le greffier donne lecture d'une lettre du Directeur de la Statistique de la Province de Québec, donnant son opinion sur un point de comptabilité municipale, au sujet de l'entrée qui est faite chaque année dans le rapport financier, sur le montant accru sur les déventures à échoir après le 1er janvier de chaque année. Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le Trésorier suive à l'avenir, dans son rapport financier, l'opinion de monsieur Samuel Gascon. **ADOPTÉ.**

Le Conseil procède à la formation des comités permanents, qui sont constitués comme suit, sur proposition de l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher : -

FINANCES ET LICENCES

ROBERT BERNARD, Président,
Antoine Niquet,
Antoine Turcotte.

CHEMINS, TROTTOIRS, EGOUTS

J.A. SAVARD, Président,
J.G. Chassé,
Wilfrid Faucher.

POLICE et INCENDIES

WILFRID FAUCHER, Président,
Antoine Turcotte,
Léonard Boileau.

LOGEMENTS OUVRIERS et
CONSTRUCTIONS

LEONARD BOILEAU, Président,
David Duchesneault,
Wilfrid Faucher.

ACHATS, ELECTRICITE, ASSURANCES

J.G. CHASSE, Président,
Robert Bernard,
Léonard Boileau.

CHOMAGE, BUREAU de PLACEMENT,
ASSISTANCE PUBLIQUE

ANTOINE NIQUET, Président,
J.A. Savard,
Robert Bernard.

AQUEDUC, MARCHÉ, BALANCE

DAVID DUCHESNEAULT, Président,
Antoine Niquet,
J.G. Chassé.

PARCS, AMUSEMENT, HYGIENE,
et EMBELLISSEMENT

ANTOINE TURCOTTE, Président,
David Duchesneault,
J. A. Savard.

ADOPTÉ.

Le greffier donne lecture d'une requête de certains propriétaires des rues St. Omer et Fournier, demandant la pose d'une canalisation d'égout pour desservir leurs propriétés. L'ingénieur est chargé d'inscrire cette demande dans la liste des travaux projetés, et d'en estimer le coût.

Le greffier donne lecture d'une requête d'un grand nombre de résidents du Boulevard St. Joseph, et des rues adjacentes, sollicitent l'appui du Conseil pour l'établissement d'un service d'autobus sur le boulevard St. Joseph, entre la route no. 20 et la rue Celanese. Le greffier est chargé de se mettre en communication avec monsieur Donat Bourgeois, pour discuter la possibilité d'établir ce service.

Monsieur l'échevin J.A. Savara suggère que, si un pareil service est établi, des mesures soient prises pour desservir en même temps la rue St. Alred.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savara, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le Conseil accepte la demande de l'échevin Robert Bernard qui déclare ne pouvoir agir comme maire-supplément, et que la résolution du 14 février 1944, nommant monsieur Robert Bernard maire-supplément, soit en conséquence annulée, et que l'échevin Antoine Niquet soit élu maire-supplément. ADOPTE.

Monsieur Yves Grignon, président de la Ligue de Hockey de la Cité, sollicite une subvention pour aider aux quatre clubs de cette Ligue. Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Antoine Niquet, qu'une subvention de \$300.00 soit accordée à la Ligue de Hockey, pour le bénéfice des quatre clubs qui en font partie. ADOPTE.

Le Conseil reçoit une délégation des Frontiersmen, et monsieur Alexandre Bouchard explique la demande que ce corps vient faire au Conseil, et monsieur Bouchard explique qu'il faut renouveler cette année des parties importantes des uniformes des membres de ce corps, et que les Frontiersmen se trouvent en face d'une dépense prévue de \$800.00, et l'aide du Conseil est sollicitée à ce sujet. Des membres du Conseil décident d'étudier davantage cette question et d'ajourner leur décision.

Le Conseil étudie les rapports du sergent Eusèbe Boucher, concernant des demandes de secours et d'hospitalisation.

Dans le cas de Ange-Albert Côté, le Conseil décide de laisser à la discrétion du sergent Boucher l'aide qui doit être fournie dans ce cas.

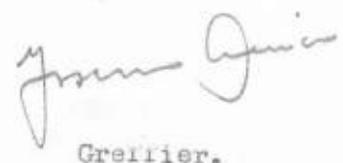
Le Conseil approuve les rapports concernant Georges Sévigny et Demoiselle Amanda Therrien, et le maire signe les cartes d'Assistance Publique, pour hospitalisation.

Le Conseil déclare ne pouvoir accepter la demande de monsieur Henri Bergeron, pour que la Cité se charge de la moitié des frais d'entretien de sa femme à l'hôpital St. Michel-Archange.

Le Conseil refuse le paiement du compte présenté par madame Praxède Côté, de Montréal, pour pension de Demoiselle Germaine Bédard, et cela pour les raisons mentionnées dans le rapport du sergent Boucher.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 13 mars 1944, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Monsieur Armand Deslandes sollicite au Conseil une autre avance d'argent, pour lui permettre d'acheter une autre quantité de bois de cheurage destiné à être revendu à la Ville. Monsieur Duchesneault explique qu'il a examiné toute la situation, et qu'il croit, vu les circonstances, que le Conseil serait justifiable d'avancer à monsieur Deslandes une somme additionnelle de \$100.00, monsieur Deslandes devant ensuite faire entièrement à ses risques tout commerce additionnel de bois, s'il veut ensuite en faire. La somme de \$200.00 qui constituera le total des avances faites, devra être remboursée par monsieur Deslandes au fur et à mesure que son bois sera vendu; mais dans tous les cas, monsieur Deslandes devra rembourser pas moins de 1/3 du montant chaque mois, pour que toutes les avances soient remboursées au bout de trois mois.

Le Conseil étudie le cas du constable Dionne, et prend connaissance de tous les faits qui sont signalés contre lui dans son dossier. Après étude de ces rapports, et vu la demande du chef de police, le comité recommande le renvoi au constable Dionne. Le renvoi doit prendre effet immédiatement, mais le Conseil autorise cependant le paiement au constable Dionne de son salaire jusqu'au 22 mars 1944.

Le greffier soumet au comité un projet de tarif, préparé par le trésorier, pour les charges à être demandées aux municipalités voisines dans le cas où les services de notre brigade des pompiers seraient requis. Le greffier est chargé d'envoyer au Ministère des Affaires Municipales ce projet de tarif qui sera alors étudié; et s'il est approuvé par le Ministère des Affaires Municipales, le Conseil l'adoptera suivant la loi.

Et la séance est levée.

Joseph Leav
Maire.

John Davis
Greffier.

COMITE du 20 mars 1944.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville,
tenue en comité général, lundi le 20 mars 1944.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, Josephat G. Chassé, Wilfrid Feucher, Antoine Niquet, J. Amédée Severa et Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Il est proposé par l'échevin J.A. Severa, secondé par l'échevin Robert Bernard, que le Conseil recommande chaleureusement la nomination comme maître de poste de monsieur Charles Lupien, qui agit actuellement comme maître de poste intérimaire. Les membres du Conseil peuvent dire avec certitude que cette nomination serait reçue avec plaisir par toute la population de Drummondville. Le greffier est chargé d'envoyer copie de cette résolution à monsieur Armand Cloutier, député du Comté, pour lui demander de faire tous ses efforts pour obtenir cette nomination. ADOPTE.

Le comité recommande de payer des livres un compte de \$10.05⁰⁰ chargé à monsieur C.A. Sicotte, pour une réparation d'égoût, monsieur Sicotte prétendant que la déféctuosité existait dans la rue, et non pas sur son terrain.

Le comité procède à l'étude du budget pour l'année 1944. Après quelques changements peu considérables, le budget préparé par le Trésorier, est approuvé avec un montant de recettes prévues de \$266,800.00 et un montant de dépenses prévues de \$263,092.00, et un surplus prévu de \$3,708.00.

Les membres du comité discutent de l'achat d'un camion de six tonnes, pour servir à l'arrosage des rues. Tous les membres du comité sont d'avis que cet achat est opportun, et les échevins Severa et Boileau sont chargés de se rendre à Montréal pour aller voir sur les lieux, un camion comme celui dont l'achat est prévu, afin de se rendre compte du prix et de la qualité du camion qui peut être acheté.

Le Trésorier fait rapport que la Cité a dépensé pour l'année 1943 une somme de \$1,293.45 pour les travaux d'aménagement du nouveau parc dans le bas de la Ville. Le greffier est chargé d'écrire à la Cie Southern Canada Power pour demander un état des sommes dépensées pour les mêmes fins, par la Compagnie.

Le greffier est chargé d'aviser aussi la Compagnie qu'en plus du montant qui reste disponible sur la somme de \$2,500.00 votée l'an dernier, le Conseil est prêt à voter encore le même montant pour des travaux à être faits en 1944.

Et la séance est levée.

Dr. Joseph Garon
Maire.

Jean Jamin
Greffier.

Le 27 mars 1944.

Assemblée régulière du Conseil municipal de la cité de Drummondville, convoquée pour le 27 mars 1944, aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil.

SONT PRESENTS: MM. les échevins J.G. Chassé et Wilfrid Faucher, et Son Honneur le Maire Dr. Joseph Caron.

À défaut de quorum, la séance est ajournée à lundi le 3 avril 1944.


Maire.


Greffier.

Le 27 mars 1944.

Le 27 mars 1944, à 8.30 heures p.m., au bureau de l'ingénieur, à l'Hôtel de Ville, le Conseil siège en comité général.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneau, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Caron.

Le greffier fait lecture d'une lettre de monsieur Lucien Rousseau, en date du 27 mars, demandant au Conseil de prolonger de cinq ans le délai qui avait été fixé en 1934, lors d'un permis de construction accordé à madame Veuve Antoine Rocheleau.

Suivant les termes de ce permis, et suivant les termes d'une convention acceptée par madame Rocheleau, les bâtisses actuellement occupées par James Désilets et Demoiselles Fortin, devaient être démolies dans les dix ans et remplacées par des constructions conformes aux règlements de la cité. La lettre de monsieur Rousseau est accompagnée d'une requête signée par les locataires faisant la même demande.

Pour les raisons mentionnées dans la lettre de monsieur Rousseau et dans la requête y annexée, le comité recommande que le délai fixé dans la résolution de 1934 soit prolongé de cinq ans.

Le comité entend le représentant de la Cie Holtite Rubber, qui sollicite une réduction des comptes qui ont été produits à la Compagnie par la Cité, pour loyer d'un compresseur. Le représentant de la Compagnie fait remarquer que le prix du loyer avait été établi en prévision de l'emploi de la machine pour quelques heures seulement, et qu'ensuite la Compagnie a dû employer le compresseur pour une période assez longue et que le loyer fixé pour une période prévue de quelques heures devrait être réduit dans ces circonstances. Après discussion, il est convenu que les comptes produits seront réduits à

la somme de \$1,000. Le représentant de la Compagnie se déclare satisfait et le Trésorier est autorisé d'adresser un nouveau compte pour le montant de \$1,000. et à rayer tout surplus chargé dans les livres.

Le comité entend monsieur Rodrigue Bourbeau qui explique qu'il a été obligé de déposer sous la Loi Lacombe pendant quelques années, mais qu'il a réussi à obtenir un montant suffisant pour régler tous ses créanciers, pourvu qu'il obtienne une légère réduction des créances. Le comité recommande que la balance de compte due pour taxes d'eau par monsieur Bourbeau soit réduite à \$8.00, et que le Trésorier donne quittance du compte dû pourvu que le paiement soit fait comptant.

Le comité recommande la remise en vigueur pour le 1er avril 1944 du règlement concernant le mesurage du bois.

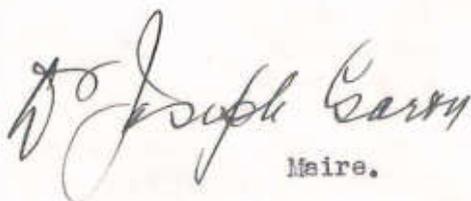
Le greffier donne lecture d'une autre lettre de monsieur J.O. Montplaisir, qui réfère le Conseil à sa lettre du 16 septembre 1943, offrant de vendre à la Cité le lot 7-15 du quartier Est, de 360 pieds de longueur par 12 pieds de profondeur, pour l'élargissement de la rue Poirier. Le comité recommande que le greffier soit autorisé d'écrire à monsieur Montplaisir que le Conseil serait prêt à acheter cette lisière de terrain, si monsieur Montplaisir consent à la vendre pour la somme de \$200.00.

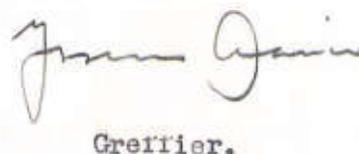
Les membres du comité de police font rapport que les services de monsieur Germain Brouillard ont été retenus temporairement comme constable, en remplacement de monsieur Gaston Dionne. Le comité recommande que cet engagement soit ratifié et que le salaire initial de monsieur Brouillard soit fixé à \$21.00 par semaine, plus \$4.00 de boni.

Lecture est donnée d'une lettre de Bell Telephone Co., en date du 15 mars, demandant l'autorisation de faire certains travaux indiqués sur un croquis annexé. Le comité recommande que la Compagnie Bell Telephone soit autorisée à faire ces travaux, sous la surveillance de l'ingénieur de la Cité.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Paul Rousseau, secrétaire-trésorier de Ville St. Joseph, au sujet d'un projet d'annexion de Ville St. Joseph à la Cité de Drummondville. Le greffier est chargé de répondre que le Conseil ne croit pas opportun de discuter cette question dans le moment, vu qu'il semble y avoir parmi la population de la Cité une opposition considérable à un pareil projet.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

C O M I T E du 4 avril 1944.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, mardi le 4 avril 1944.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, Josephat G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte.

En l'absence de Son Honneur le maire, la séance est présidée par M. l'échevin Antoine Niquet, maire-suppléant.

Lecture est donnée d'une lettre dans laquelle monsieur Emile Corriveau, percepteur de la taxe d'eau, déclare qu'il a acquis un commerce et qu'il désire quitter le service de la Cité le 15 avril prochain.

Le greffier donne aussi lecture des lettres de MM. André Renaud, Lorenzo Lettre et Eugène Corriveau, sollicitant d'être nommés à cette position.

Après étude de la question, le Conseil considère que cette position devrait être accordée à monsieur André Renaud, qui est propriétaire depuis plusieurs années, et qui a une nombreuse famille, et qui paraît bien qualifié pour cet emploi. Le comité recommande en conséquence la nomination de monsieur André Renaud, dont le salaire initial sera de \$22.00 plus \$4. de boni.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Walter Martel, se plaignant de l'insuffisance du service d'égoûts, et demandant si le Conseil de la Cité peut obtenir de Ville St. Joseph la permission de raccorder son égoût privé à l'égoût public de Ville St. Joseph. Le greffier est chargé de correspondre avec le Conseil de Ville St. Joseph, pour obtenir cette permission si possible.

Le comité recommande que le lundi 10 avril, soit proclamé fête civique.

Le greffier communique au Conseil la réclamation de monsieur Roméo Côté, à raison d'un accident dont sa femme aurait été victime le 27 mars dernier, en tombant sur le trottoir dans la Cité. M. le constable Boucher est chargé de faire enquête sur ce cas, afin d'établir si oui ou non la Cité a une responsabilité dans cet accident.

Lecture est donnée d'une lettre de la Compagnie Southern Canada Power, établissant que la Compagnie a dépensé pour sa part \$350.16 pour les travaux commencés dans le parc Woodyatt, et déclarant que la Compagnie tient disponible la balance de la somme de \$2,500. non dépensée en 1943, et qu'elle est prête à fournir une autre somme de \$2,500.00 en 1944; suivant l'entente déjà faite, le Conseil de la Cité est prêt pour sa part à agir de la même façon, et le comité recommande que les travaux de ce parc soient poussés aussi rapidement que possible dès le printemps, les travaux requérant de la machinerie devront être donnés par contrat.

Le comité recommande d'inscrire sur la liste des travaux projetés un pavage en asphalte sur la rue Duchesne, suivant la demande faite par la Cie Dominion Silk.

Le comité recommande que le greffier soit autorisé de signer avec madame Adélarde Bernard un contrat en vertu duquel cette dernière devra céder à la Cité, pour \$1.00 et autres considérations, le terrain indiqué sur les plans de M. Oscar Bessette, ce terrain devant servir à arrondir le coin des rues Hériot et St. Georges.

L'ingénieur est aussi chargé de s'entendre si possible, avec les propriétaires intéressés pour que le coin des rues St. Georges et Brock, du côté nord-ouest, soit arrondi; si les propriétaires cèdent le terrain voulu, l'ingénieur devra préparer les plans nécessaires.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur J.O. Montplaisir, en date du 30 mars, déclarant qu'il est prêt, dans l'intérêt de la Cité, à accepter le prix de \$200.00 qui lui a été offert pour la vente du lot 7-15 du quartier Est. Le comité recommande qu'un contrat soit passé à cet effet avec monsieur Montplaisir, pour l'achat du dit terrain, au prix de \$200.00, et que le greffier soit autorisé de signer ce contrat au nom de la Cité.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Robert Graves, demandant si la Cité peut lui procurer un terrain où il pourrait faire un jardin. Les membres du comité constatent que la Cité a dépensé l'an dernier une somme d'environ \$200.00 pour la préparation d'un certain nombre de terrains qui ont été utilisés comme jardins; le comité constate que cette dépense est trop élevée, vu les résultats obtenus. En conséquence, le Conseil n'entend pas cette année faire de dépenses à l'occasion des jardins que les citoyens voudraient faire.

Le comité recommande que le panneau-réclame situé près de la station du C.N.R., et constituant une annonce pour la Cité, soit remis en bon état; que monsieur René Surprenant soit chargé du peinturage et du lettrage de ce panneau-réclame, au prix de \$90.00.

L'échevin Antoine Turcotte soulève la question de la construction d'une galerie faite par monsieur Paquette, dans la rue Frontenac. Après discussion, il est constaté que cette galerie est réellement construite au-dessus de la rue, et l'échevin Turcotte prétend que cela constitue une nuisance réelle pour la propriété de monsieur Isidore Dion, vis-à-vis la rue Frontenac. Le comité ne prend pas de décision précise au sujet de ce cas.

Le comité recommande la signature d'une carte d'Assistance Publique en faveur de l'enfant Joyce Teasdale.

Et la séance est levée.

Clément Hébert

Maire-suppléant.

John G. Gaudin

Greffier.

Le 11 avril 1944.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi le 11 avril 1944, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, Joseph G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes des comités des 13, 20, 27 mars et 4 avril 1944. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Le projet de règlement concernant la construction dans les limites des Villages St. Pierre et Ferland subit sa première lecture.

Lecture est donnée d'une lettre du Ministre des Affaires Municipales, déclarant que le tarif proposé par la Cité de Drummondville, pour le service de la brigade des incendies en dehors de Drummondville, est considéré raisonnable.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que la Cité établisse les tarifs suivants concernant les services de la brigade des incendies de la Cité et de ses appareils : -

- \$ 75.00 de l'heure pour les deux premières heures;
- \$ 50.00 de l'heure pour toute heure additionnelle;

Ce tarif s'appliquera dans le cas de toute Municipalité en dehors de la Cité de Drummondville, sauf les cas où un tarif moins élevé pourra être établi par entente conjointe entre la Cité de Drummondville et une ou des municipalités avoisinantes. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le nom de J.L. Paillé & Cie Ltée soit substitué à celui de Antoine Biron, pour le lot 2-231 du quartier Est. ADOPTE.

L'échevin Robert Bernard soumet que le Conseil de la Cité n'aurait pas dû refuser de discuter avec le Conseil de Ville St. Joseph le projet d'une annexion possible de cette Municipalité avec la Cité. L'échevin Bernard fait valoir en particulier qu'une discussion entre les deux conseils municipaux et l'étude de certains problèmes communs pourraient aider afin d'obtenir du Gouvernement des octrois importants, pour aider à la solution de plusieurs problèmes.

Cette question est de nouveau discutée, et il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que le Conseil de la Cité accepte de discuter avec le Conseil de Ville St. Joseph la question de la possibilité d'une annexion, cette discussion devant comprendre celle des autres problèmes communs qui se soulèvent, comme la question de la construction d'un égout collecteur, ou l'établissement du Boulevard St. Joseph.

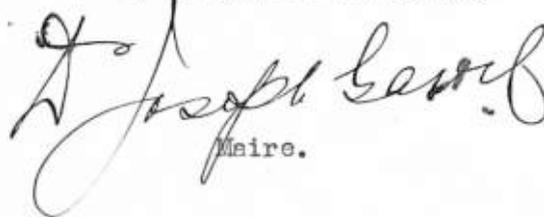
Cette proposition est adoptée, l'échevin Duchesneault, dissident
et l'échevin J.A. Savard. u. m. s. s.

** le projet de règlement concernant le règlement des villages St. Pierre et Ferland a été lu et approuvé par le conseil le 11 avril 1944.*

Les membres du Conseil discutent encore la question de l'achat d'un camion avec réservoir pour l'arrosage des rues. Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que la Cité achète si possible un camion de 4 tonnes; si un pareil camion ne peut être acheté, que la Cité achète un camion de 2 tonnes et aussi un réservoir pour arrosage, avec moteur, pompe, et accessoires, et que le comité des achats soit autorisé de conclure toute la transaction. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, qu'une résolution soit envoyée au Régistreur, pour demander que monsieur Jean-Paul Allard, fils de Napoléon Allard, ne soit pas appelé à l'entraînement militaire, vu qu'il exerce à Drummondville un emploi absolument essentiel, comme employé de son père dans le service de l'enlèvement des vidanges, le Conseil étant convaincu que monsieur Allard est dans l'impossibilité de remplacer son fils par un employé compétent, pour ce travail absolument nécessaire pour la santé publique. ADOPTE.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 11 avril 1944, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Le comité étudie le cas de la construction projetée par madame Joseph Chapdelaine, sur la rue Melançon. Comme la ligne de front du lot sur lequel madame Chapdelaine construit est dans un sens oblique très prononcé, il paraît contraire à l'esprit même du règlement de la cité d'exiger que la partie la plus rapprochée de la construction soit à 15 pieds de la rue. Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.G. Chassé, qu'il soit permis à madame Chapdelaine d'ériger sa construction de façon à ce que le coin le plus rapproché de la rue soit à une distance de 10 pieds, aucune galerie ou balcon ne devra être érigé sur le côté de la maison donnant sur la rue Melançon. ADOPTE.

Le comité autorise l'ingénieur à accorder à monsieur Honoré Drouin un permis de construction pour un agrandissement en arrière de sa boutique actuelle.

Le comité considère que l'automobile de la police ne doit pas être employée en dehors des limites de la Cité, ni pour conduire des prisonniers ou des personnes aliénées. Le greffier est chargé d'aviser le chef de police en conséquence; toutefois, des voyages en dehors des limites de la Cité pourront être autorisés par permission spéciale du Président du comité de police.

Le greffier est chargé d'aviser aussi le chef de police qu'il devra faire cesser les jeux de ping-pong dans la salle municipale.

Le comité autorise l'achat de deux pneus neurs pour l'automobile de la police.

Le greffier est chargé de publier dans La Parole une annonce à l'effet que la Cité vendra, d'ici au 1er mai, le bois qui a été fait par M. Lackie, à \$3.50 la corde, soit 50cts par corde de moins que le prix autorisé par le Gouvernement.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

C O M I T E du 19 avril 1944.

Assemblée du Conseil Municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, mercredi le 19 avril 1944.

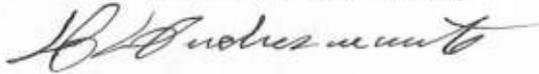
SONT PRESENTS: - MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher et J.A. Seward.

En l'absence de Son Honneur le Maire et du maire-supplémenté, la séance est présidée par l'échevin David Duchesneault.

Le comité, qui avait déjà retenu les services de l'ingénieur Plamondon, pour ce qui concerne le développement du filtre, recommande que messieurs Lalonde et Valois, ingénieurs civils, de Montréal, continuent l'ouvrage de l'ingénieur Plamondon, maintenant décédé.

Les membres du Conseil reçoivent la visite de monsieur Lafrenière, du Ministère de la Santé de Québec, qui suggère à la Cité de Drummondville de faire faire des plans d'ensemble pour les égouts collecteurs, au cas où le grand Drummondville se réaliserait.

Et la séance est levée.



Président.



Greffier

Le 24 avril 1944.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, LUNDI le 24 avril 1944, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léonard Boileau, Josaphat G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'évis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 11 avril 1944, ainsi que des rapports des comités des 11 et 19 avril 1944. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes dont l'approbation est requise. Cette liste comprend des comptes au total de \$18,673.73 au compte budget, et de \$233.74 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que les comptes mentionnés sur cette liste soient approuvés, et le Trésorier est autorisé à les payer. La liste est signée séance tenante par le maire et par l'assistant-greffier.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.A. Savard, que les comptes suivants soient aussi approuvés, et le Trésorier autorisé à les payer :-

Municipalité du Comté de Drummond,
re: entretien du Bureau d'Enregistrement \$ 212.94 ✓

Protonotaire du district d'Arthabaska,
re; registres 8.80 ✓
ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur J.L. Rousseau, demandant la permission de construire un balcon décoratif d'une largeur de deux pieds et d'une longueur de quatorze pieds, et suivant plan annexé à la dite lettre. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que la demande de monsieur Rousseau, telle que faite dans sa lettre du 24 avril soit refusée, mais qu'un permis lui soit accordé de construire un tel balcon pourvu qu'il soit construit en retrait, et non pas au-dessus de la rue. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que le Cité de Drummondville souscrive une somme de \$300.00, ✓ pour dépenses qui seront occasionnées lors de la visite du major Triquet, ce montant devant être payé au "contact man". ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin David Duchesneault, que la Cité de Drummondville souscrive une somme de \$15,000.00 à l'Emprunt de la Victoire. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Léonard Boileau, qu'une somme de \$50.00 soit payée aux Frères de la Charité, comme contribution de la Cité de Drummondville, pour les concerts que la reniére des Cadets donnera au cours de l'été dans la Cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que monsieur Raoul Héroux soit délégué à Québec, pour la conférence des Municipal Finance Officers Association. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Chambre de Commerce des Jeunes, demandant que le contrat de l'enlèvement des vidanges soit modifié, de façon à ce que ce travail soit exécuté de nuit, au lieu du jour. Cette question est laissée à l'étude.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur H. Robins, qui demande la permission d'utiliser le terrain de la rue avoisinant sa propriété, pour en faire un jardin de guerre. Le greffier est chargé de répondre que ce terrain a été accordé, cette année, aux autorités du Manège Militaire.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.C. Chessé, que les demandes de J.A. Saucier, Omer St.Hilaire, Dame Veuve Ménard et Dame Roger Duplin soient refusées. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le contrat pour le ramonage des cheminées soit accordé à monsieur Laurent Lépine, pour le prix de \$275.00, montant qui sera payé lorsque le travail aura été exécuté, et sur certificat du chef des pompiers, à l'effet que le travail a été exécuté avec satisfaction. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que la mutation de propriété suivante soit faite au rôle d'évaluation: -

<u>Anc. propriétaire</u>	<u>No. de cadastre</u>	<u>Nouv. propriétaire</u>
L.A. Bourdon	50-382 Est	Damase Rajotte
	50-383 "	Joseph Pulichino. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Antonio Bergeron, 402 rue Bruno, demandant des égoûts pour sa propriété. La question est référée à l'ingénieur, pour étude.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Paul Rousseau, sec. trésorier de Ville St. Joseph, déclarant que le Conseil de Ville St. Joseph permet à M. Walter Martel de raccorder ses égoûts privés à ceux de Ville St. Joseph, aux mêmes conditions que la Cité de Drummondville a fixées à MM. Gélas et Henri Lamoureux.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Conseil accorde un permis de construction à monsieur Adrien Ruest, ce dernier devant construire dans la même ligne que son voisin, monsieur Marchand. ADOPTE.

* P. c. l. e. n. i. e. r. i. e.
Antoine Niquet
dans un des
matins p. il
propose à la
prochaine séance
un règlement
pour régler
les lieux
financiers
pour 4 ans
1944
J. B.
J. B.

Le Conseil refuse la demande faite par monsieur Emile Corriveau, au sujet de vacances payées.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Léo Paul Turcotte, pour une souscription en faveur de la L.O.C. Cette question reste à l'étude.

Lecture est donnée des soumissions de MM. Blais & Paré, Comtois, et Madore, pour habits des constables.

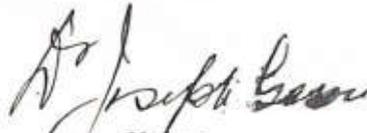
Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que la soumission de monsieur A. Madore, au prix de \$45.00, soit acceptée. ADOPTE.

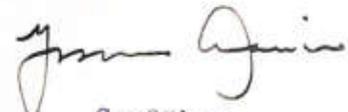
Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$1,000.00, comme contribution de la Cité, au Camp de Santé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.A. Savard, que permission soit accordée à monsieur Constant Lamy de déménager la maison qu'il a achetée, sur le lot 25, pour la place à un autre endroit, mais sur le même lot. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que les travaux d'égoûts et d'aqueduc soient faits immédiatement, pour les rues Bellevue, Bérard et Holmes, au coût estimé de \$10,213.00. ADOPTE.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

- Le 8 mai 1944. -

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 8 mai 1944, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph G. Chassé, David Duchesneault, Wilirid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Caron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière assemblée régulière tenue le 24 avril 1944. Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin David Duchesneault, que ce rapport soit approuvé. ADOPTÉ.

Le projet de règlement emendant le règlement du bon ordre subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Wilirid Faucher, que le règlement no. 300 emendant le règlement du bon ordre soit approuvé. ADOPTÉ.

Le règlement no. 299 imposant les taxes foncières pour l'année 1944, subit sa première lecture.

Lecture est donnée d'une lettre du Comité de l'Oeuvre des Terreins de Jeux. Avant de prendre une décision, le Conseil charge le greffier d'écrire aux officiers de cette organisation, les priant de vouloir bien rencontrer les membres du Conseil, lors de leur prochaine assemblée, pour discuter la question des montants nécessaires pour 1944.

Le Conseil prend connaissance d'une résolution adoptée par le Conseil de la Cité de London, Ontario, recommandant au Gouvernement Fédéral qu'en considération des charges spéciales que les Municipalités ont dû s'imposer pour aider à l'effort de guerre du Gouvernement, le Gouvernement adopte comme politique d'après-guerre de donner aux cités et villes du Canada, après la guerre, la préférence pour l'achat ou la location des bâtisses, usines, construites en vue de l'effort de guerre, et pour l'achat du matériel dont le Gouvernement devra disposer après la guerre.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Wilirid Faucher, que le Conseil de la Cité de Drummondville approuve la résolution ainsi passée par le Conseil de la Cité de London, et que le greffier soit chargé d'envoyer copie de la présente résolution au Premier Ministre du Canada, ainsi qu'au député du Comté. ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Harmonie de Drummondville au sujet des jeux pratiqués par les membres de l'Harmonie, dans la salle du Conseil, les soirs de la pratique de la fanfare. Le Conseil approuve la demande faite dans cette lettre, et donne instruction au chef de police de laisser les membres de l'Harmonie pratiquer leurs jeux dans la salle, comme par le passé, les soirs de pratique.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le couvre-reu soit rétabli à neuf heures pour les

enfants, tel que déjà défini dans les règlements de la Cité, et que la sirène du département des incendies donne chaque soir le signal du couvre-feu. ADOPTE.

Le Conseil étudie la demande du corps des Frontiersmen, qui désirent un octroi pour aider à l'achat de leurs uniformes, et le Conseil prend connaissance de la lettre signée par le capitaine de l'organisation, indiquant les services que les membres de ce corps sont prêts à rendre à la Cité.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, qu'en considération des services considérables rendus dans le passé par le corps des Frontiersmen; vu les services que le même corps est prêt à rendre à la Cité; vu les économies substantielles que la Cité a pu réaliser à raison des services rendus par le corps plus haut mentionné; une allocation de \$800.00 soit votée au Corps des Frontiersmen, pour les fins plus haut mentionnées, la moitié de cette somme payable de suite, et la balance au mois de janvier 1945. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance de certaines requêtes indiquant les mesures qui devraient être prises pour assurer l'ordre et le respect de la morale sur la plage municipale. Le Conseil approuve en principe les suggestions faites; le greffier est chargé de rédiger, à l'aide des suggestions contenues dans les requêtes, des règlements définis concernant la plage municipale; règlements dont le Conseil prendra connaissance et qu'il pourra approuver s'il y a lieu, à sa prochaine séance.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin J.A. Seward, que l'échevin J.G. Chassé soit chargé de coopérer avec l'ingénieur de la Cité, dans la surveillance des nouvelles constructions, afin que les règlements de la Cité et les conditions des permis de construction soient parfaitement respectés. ADOPTE.

M. Walter Laliberté et R. Eastwood expliquent au Conseil qu'un certain nombre d'officiers et de marins de la Corvette Drummondville projettent de visiter notre ville dans le cours du mois de mai. Monsieur Laliberté suggère qu'il serait convenable que la Cité vote un certain montant pour défrayer les dépenses de cette délégation à Drummondville.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin David Duchesneault, qu'un montant de \$100.00 soit voté pour défrayer les dépenses de cette visite, et que ce montant de \$100.00 soit remis à M. Laliberté ou à M. Eastwood, pour les fins plus haut mentionnées, si le projet de cette visite se réalise. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le greffier soit autorisé de signer, au nom de la Cité, une quittance finale à Joseph Fortin, en rapport avec l'hypothèque détenue par la Cité de Drummondville, sur sa propriété étant le numéro 120 du quartier Est, sur paiement par monsieur Fortin de la somme de \$1,734.10, balance restant due sur la dite hypothèque. ADOPTE.

Le greffier donne lecture d'une liste de comptes dont l'approbation est requise. Cette liste comprend des comptes au total de \$5,123.78 au compte du budget, et de \$557.58 au compte capital.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que les comptes mentionnés sur cette liste soient approuvés et le Trésorier autorisé à les payer. Cette liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le Trésorier soit autorisé d'acheter une débenture de \$500.00 (bon de la Victoire) à même les fonds disponibles au compte de l'assurance patronale. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la demande de M. Limoges et Roy, pour être exemptés du paiement de la licence pour vente d'instruments aratoires ne soit pas accordée, mais que cette licence soit cependant réduite à \$50.00 à raison des reits indiqués par M. Limoges devant le Conseil. ADOPTE.

Le Conseil accepte la demande de la Société St. Jean-Baptiste, pour la permission de tenir dans le parc St. Frédéric une assemblée publique, le 27 mai, lors du Congrès diocésain de la St. Jean-Baptiste.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin David Duchesneault, qu'un escalier soit construit du côté nord du kiosque du Parc St. Thérèse, cet escalier devant être fait suivant les indications du plan de l'architecte. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance de deux lettres du chef de police, toutes deux datées du 8 mai 1944, au sujet d'une demande verbale qui aurait été faite au chef de police, par monsieur Albert Bilodeau, pour exploiter une salle de danse dans la salle Royale.

Le Conseil constate, que d'après les renseignements indiqués par le chef de police, il est impossible de savoir si cette salle de danse serait exploitée directement par M. Bilodeau lui-même, ou par d'autres personnes qui loueraient la salle en question.

De plus, le paragraphe 27 du règlement no. 250 prohibe les salles de danse dans les limites de la Cité.

Dans ces conditions, et pour les raisons plus haut mentionnées, le Conseil ne peut approuver la demande maintenant faite.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que le Trésorier soit autorisé d'accepter de monsieur Robert Bouchard le paiement de ses licences commerciales, au même montant que l'an dernier. ADOPTE.

Le Conseil refuse la demande de M. Hechey pour installation d'un panneau-réclame sur la rue Lindsey, entre les propriétés de MM. Odey Demers et Edouard Elie.

Son Honneur le Maire signale au Conseil que l'échevin Robert Bernard, Président du Comité des Finances, est actuellement malade à l'hôpital Notre-Dame, à Montréal. Tous les membres du Conseil se joignent à Son Honneur le Maire pour offrir à leur collègue M. Bernard, leur sincère sympathie dans l'épreuve qui le frappe, et leurs vœux de complet et prompt rétablissement; ils chargent le greffier d'être leur interprète auprès de M. Bernard pour lui exprimer leurs sentiments.

L'échevin J.A. Savard donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement pour l'exécution de certains travaux publics, et pour l'emprunt des sommes nécessaires pour payer les dits travaux.

Et la séance est levée.

Dr. Joseph Savard
Maire.

John G. Grier
Greffier.

Le 22 mai 1944.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummonville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 22 mai 1944, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, Josephat G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 8 mai 1944; il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ce rapport soit approuvé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, qu'un permis de construction soit accordé à monsieur Jean Bernier, sur demande spéciale faite par lui. ADOPTE.

L'échevin J.A. Savard donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement amendant le règlement des panneaux-réclames.

L'échevin J.G. Chassé donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement amendant le règlement de construction.

L'échevin Antoine Niquet donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement amendant le règlement du bon ordre et des licences commerciales.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la mutation de propriété suivante soit faite au rôle d'évaluation: -

Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire	No. de casstre	
L.A. Bourdon	Alcidas Poliquin	403-50 Est.	ADOPTE.

Monsieur le sergent Eusèbe Boucher reçoit l'autorisation de faire habiller l'enfant de monsieur Hormisdas Pérusse, qui demeure avec madame Déry.

La demande de madame Albert Desmarais, pour placer deux enfants à l'Orphelinat de Nicolet, est refusée.

Le Conseil autorise le paiement d'un mois de loyer pour madame Arthur Nadeau.

Lecture est donnée d'une lettre de messieurs Jean-Paul et Maurice Faucher, au sujet de la taxe payable pour des séances de boxe. Le Conseil autorise le Trésorier à accepter le paiement des licences, suivant les termes de la lettre de ces messieurs.

Le règlement no. 299 concernant l'imposition des taxes foncières, pour l'année 1944, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin David Duchesneault, que ce règlement soit approuvé. ADOPTE.

Le Conseil de la Cité prend connaissance d'un avis à l'effet qu'une demande a été présentée à la Régie des Services Publics, par la Cie de Transport Moderne Ltée, de St. Hyacinthe, pour l'établissement d'un service d'autobus Montréal-Québec, par la voie Sir Wilfrid Laurier.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Conseil de la Cité déclare, comme il l'a déjà fait il y a environ quatre ans, qu'il considère comme satisfaisant, vu les circonstances spéciales de guerre, le service des trains entre Drummondville et Montréal, et qu'il ne croit pas nécessaire, dans l'intérêt public, qu'un service d'autobus soit établi entre Drummondville et Montréal.

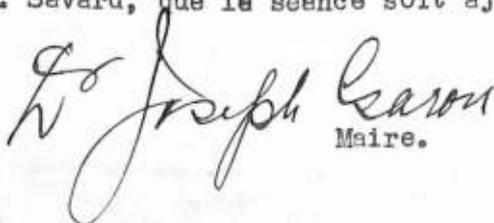
Cependant, si après enquête, la Régie des Services Publics croit que l'intérêt public exige qu'un tel service soit établi, le Conseil de la Cité de Drummondville insiste très fortement pour que ce service soit confié à monsieur Donat Bourgeois, de Drummondville, qui depuis vingt ans fait un service considérable d'autobus, et qui a donné au public une grande satisfaction;

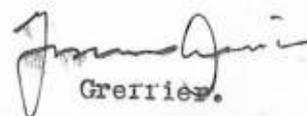
Et qu'une copie de cette résolution soit adressée à la Régie des Services Publics. ADOPTE. "

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le Conseil souscrive une somme de \$50.00 pour annonce dans le magazine 1945 de la L.O.C. ADOPTE.

Le projet de règlement concernant les travaux publics à exécuter, et concernant l'emprunt nécessaire pour en payer le coût, subit sa première lecture.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.A. Sévère, que la séance soit ajournée à mardi le 23 mai 1944. ADOPTE.


Maire.


Greer.

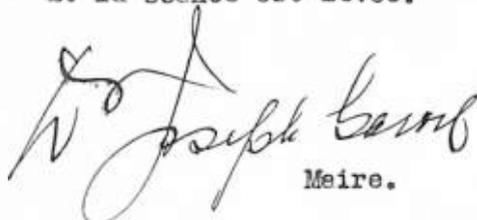
- - - C O M I T E - - -

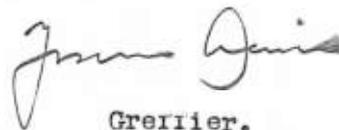
Immédiatement après la séance régulière tenue ce 22 mai 1944, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Monsieur l'abbé Rouillara et les membres du Comité de l'Oeuvre des Terrains de Jeux soumettent au Conseil leur programme pour les terrains de jeux pour l'année 1944, et donnent aux membres du Conseil les explications désirées.

Le Conseil recommande qu'une somme de \$600.00 soit votée par la Cité pour L'Oeuvre des Terrains de Jeux.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 23 mai 1944.

Assemblée régulière tenue ce 23 mai 1944, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant un ajournement de la séance du 22 mai 1944.

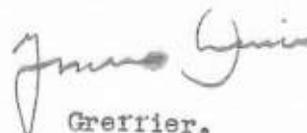
SONT PRESENTS: MM. les échevins J.G. Chassé, David Duchesneault, Antoine Niquet et J. Améée Savara, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Le projet de règlement amendant le règlement des licences et du bon ordre subit sa première lecture.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin J. Améée Savara, que la Cité de Drummondville souscrive une somme de \$50.00 à la Société au Bon Parler Français. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que la séance soit ajournée à jeudi le 25 mai 1944. ADOPTE.


Maire.


Greffier.

Le 25 mai 1944.

Assemblée régulière tenue ce 25 mai 1944, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant un ajournement de la séance régulière du 22 mai 1944.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, et J.A. Savard. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par M. l'échevin Antoine Niquet, maire-suppléant.

Le règlement no. 301, interdisant les salles de danse dans les limites de la Cité de Drummondville, subit sa deuxième lecture.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le règlement no. 301 qui vient d'être lu, soit approuvé. ADOPTE.

Et la séance est levée.

Antoine Niquet
Maire-suppléant.

Joseph Garon
Greffier.

Le 7 juin 1944.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, mercredi le 7 juin 1944,

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard, sous la présidence de Son Honneur le maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée d'une lettre du chef de police, à l'effet que le constable C. Proulx vient de recevoir son appel à l'instruction militaire. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le greffier soit chargé d'écrire au Régistrare pour demander un ajournement en faveur de M. Proulx, aussi longtemps qu'il fera partie du corps de police de la Cité. ADOPTE.

Le greffier est chargé d'aviser monsieur Conrad Fournier de voir à faire déboucher le fossé en face de sa propriété, ainsi que le fossé qui passe en arrière de sa propriété; monsieur Fournier devra prendre les mesures nécessaires pour que les travaux requis soient faits sans retard.

Le comité recommande que Monsieur Maurice Vincent, chef des pompiers de la Cité, soit délégué à Québec, les 11, 12, 13 juillet 1944, à l'assemblée de l'Association des chefs de pompiers.

Le comité recommande que le salaire de monsieur Théodore Provencher soit porté à \$0.60 de l'heure.

Le comité recommande qu'un avis soit publié dans La Parole et L'Homme Libre, pour inviter les gens à se bâtir à Drummondville, la Cité devant revenir, après la guerre, à son système de préférence pour ce qui concerne l'emploi dans les manufactures de la Cité.

Le greffier est chargé de demander des soumissions pour l'achat d'un camion de 3 tonnes; avec cab sur l'engin, 160 loading spece,

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Arthur Rochon, président du Club de Baseball de Drummondville; le comité recommande qu'une somme de \$40.00 soit payée par la Cité au Club de Baseball Drummondville, pour les fins mentionnées dans la dite lettre du 29 mai.

Le greffier est chargé de répondre à monsieur Costin, président de la section St. Frédéric de la Société St. Jean-Baptiste, que le Conseil considère favorablement la demande faite dans sa lettre du 6 juin, et que sur présentation d'un état détaillé des dépenses qui seront faites par la Société St. Jean-Baptiste, section St. Frédéric, lors de la célébration du 24 juin, la Cité contribuera dans une certaine mesure, pour défrayer les dites dépenses.

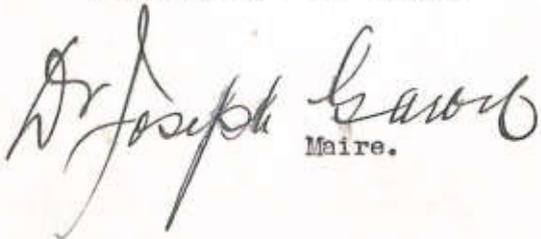
Le comité recommande que remise soit faite à madame Francis Gauthier de la somme de \$16.19, pour escompte, et que la charge faite soit rayée des livres, sans reconnaître cependant aucune responsabilité de la part de la Cité, et sans préjudice à ses droits.

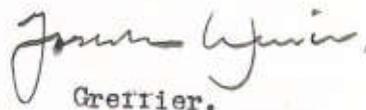
La demande de monsieur Ange-Albert Côté, pour Assistance Publique, est refusée.

Le comité recommande le paiement d'une somme de \$100.00 per année à Mtre Marcel Marier, ce dernier devant agir comme recorder suppléant.

Lecture est donnée de certaines plaintes au sujet de licences commerciales. La demande de M. R. Rajotte est refusée; celles de messieurs Zebulon Pelletier et Oscar Sénécal sont acceptées.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 12 juin 1944.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 12 juin 1944, cette séance étant une séance régulière, suivent les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, Josephat G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Geron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de l'assemblée régulière tenue les 22, 23 et 25 mai 1944, ainsi que des rapports des comités du 22 mai et 7 juin 1944. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.A. Savard, que ces rapports soient approuvés. ADOPTE.

Le greffier donne lecture d'une requête signée par les propriétaires et locataires du quartier Nord, demandant au Conseil de la Cité de faire des démarches pour obtenir le service des autobus dans ce quartier. MM. les échevins Boileau et Chassé sont chargés de rencontrer monsieur Donat Bourgeois, pour tâcher d'obtenir une décision favorable aux requérants.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que l'ingénieur soit chargé de préparer un plan et un estimé du coût des travaux nécessaires pour relier l'égoût actuel du quartier St. Pierre à la rivière St. François, en utilisant si possible le ruisseau Coxhead. ADOPTE.

La demande de madame Alirec Gagnon, pour hospitalisation de sa petite fille, est référée au constable Boucher, pour enquête.

Le greffier donne lecture de la liste des comptes dont l'approbation est requise. Cette liste comprend des comptes au montant de \$16,590.85 au compte au budget, et de \$843.93 au compte capital. Cette liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier, et il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que les comptes inscrits sur cette liste soient approuvés, et le Trésorier autorisé à les payer; et que la même proposition soit donnée aux divers comptes au total de \$116.00 pour les services des pompiers. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que les comptes de taxes foncières pour l'année 1944 puissent être acquittés par les contribuables en deux versements, savoir: la moitié avant le ou vers le 5 juillet, et la moitié avant le ou vers le 20 décembre 1944, et qu'un escompte de 5 % soit accordé, pourvu que les contribuables acquittent tous arrérages de taxes quelconques qu'ils peuvent devoir. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin David Duchesneault, que la Cité souscrive une somme de \$50.00 à l'Oeuvre du Service Social. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que le rapport de vérification pour l'année 1943, qui a été récemment déposé devant le Conseil, soit adopté, et que le Trésorier soit autorisé à payer au vérificateur la somme de \$600.00, et à faire imprimer des copies de l'état financier. ADOPTE.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE
MUTATIONS DE PROPRIETES

11 Juin 1944.

1304	Adam Roméo	Alex Bouchard	1/2 2-73	4000. ✓
1306	Adams Arthur	Wm Forbes	2-74, 1/2 2-75	1250. ✓
2836	Allard R. v Alp	Fern Daneau	604-5	3650. ✓
2842	Autote Hector	Juliette Chassé	603-1, 604-1	350. ✓
841	Brodeur Gaston	Melles W & C Fortin	263-38	3300. ✓
2016	Birtz Adelard	J S Giroux	125, 126, 128	400. ✓
2018	Do	Do	127, 129	5700. ✓
2108	Do	Do	162	6000. ✓
1382	Biron A. toine	J I Paille & Cie L	2-131	1000. ✓
1011	Bibéau Geo E. ile	Arthur Hivon	2-68, r 2(66, 67)	500. ✓
1102	Biron Albert	1/2 2-161A Fachand	1/2 2-161	3400. ✓
1225	Boisse Hormidas	Him Chapados	2-229, 2-230	4000. ✓
1446	Bibeau John	Gerard Verrier	7-22	1000. ✓
1488	Beland Donat	Trefle Dionne	7-54	250. ✓
1499	Blouin Wellie	Aline Lizotte	7-26	3000. ✓
1509	Filodeau Annette	Marcel Filodeau	1/2 12	350. ✓
1690	Burdon Succ L A	Gerard Veilleux	50-405	2100. ✓
1690	Burdon Succ L A	Chs Labonté	50-404	500. ✓
1691	Doxé Jxs	J C Doré	50-374-375	500. ✓
1691	Do	Gerard Veilleux	50-378-379	1400. ✓
1695	Do	Alcide Pelouquin	50-403	4400. ✓
1695	Do	Rose Ellis	50-384	400. ✓
1695	Do	Jos Pulichino	50-383	500. ✓
1695	Do	Dam Rajotte	50-382	500. ✓
2012	Boucher Eug	Rod Pellerin	1/2 122	2100. ✓
2097	Boisvert Arthur	J B Pelletier	r 160	6500. ✓
3063	Belleville Romép	Alpherie Girard	156-158	1300. ✓
3065	Do	Do	156-57	200. ✓
3292	Do	Com Scolaire	p 162b non imposable	150. ✓
2799	Bernard Arien	Adrien Puest	r 532	600. ✓
3194	Bergeron Mme Phil	J Paul Marier	160a1	125. ✓
3176	Blanchard Bernadette	L Boisvert	p 160e	850. ✓
3177	Feliveau Rod	Alfred Lemire	p160a20	800. ✓
878	CampbellMcLaurin	Dr G D'A r encourt	263-1	500. ✓
879	Do	Do	262-2	400. ✓
880	Do	J Alb Corriveau Montmagny	263-13	400. ✓
883	Do	C E F urret	263-17	400. ✓
893	Do	Mme F. biola Pelouquin	263-10	300. ✓
897	Do	Hermen Lemire	263-20	400. ✓
898	Do	Wilf Faucher	263-21	350. ✓
901	Do	Z H Girouard	263021	300. ✓
902	Do	Do	263-32	300. ✓
903	Do	Mme A R Chapdelaine	263-32	350. ✓
904	Do	A. bert Moreau	263-34	300. ✓
906	Do	R Pouliot	263-46	350. ✓
907	Do	L Kirouac	263-48	350. ✓
908	Do	Geo Beaulac	263-50	300. ✓
909	Do	Ulric T. treau	263-51	300. ✓
910	Do	Pat Vignault	263-52	300. ✓
911	Do	Do	263-53	300. ✓
912	Do	Gerard Moreau	263-54	300. ✓
913	Do	Alp Dionne	263-57	300. ✓
161	Coderre et Fils	Rom Adam	r 30	31000. ✓
2861	Do	Entrepot G P P R Adam		800. ✓
546	Mme Jos Chapdelaine	Henri Boisvert	1/2 62	5800. ✓
958	Curot e Anthony	Albert Daigle	1-26	4000. ✓
996	Chassé J G	Rachel Chassé-68, 1-09, 2-22, 2-35		750. ✓
3147	Do	W L coursiere	160a 27, 28, 29, 30	4500. ✓
3240	Do	Rachelle Chassé	p 162b, p162e	1100. ✓
1126	Cordeau Frs	Emile Lemaire	2-163	6000. ✓
1132	Chapados Jm	Mme Arc Allard	2-164, 165	9500. ✓
1473	Corriveau Emile	Pau De Lottinville	7-21	4000. ✓
1989	Cyicoine A toine	Albany Provencher	1/2 113	500. ✓
3152	Chassé Joseph	Evangeliste Chassé	1/2 160a 32	1200. ✓
454	Duclos Damasse	P W Corriveau	28-13	300. ✓
1208	Dumeis Philippe	Adrien Hamel	2-226	4300. ✓
1357	Duchesne G. udet et Poirier	Henri René	2-217	400. ✓
1357	Do	Jos Guoin	2-223-224 ✓	800. ✓
1357	Do	Maurice Beauchemin	2-232	500. ✓
1357	Do	Gedeon Lagueux	2-214 ✓	400. ✓
1357	Do	Jean Lehoux	2-215-216 ✓	800. ✓
2612	Do	Rod Geyvais	1/2 307-308	2400. ✓
1405	Descoteaux An	Aldege Lefebvre	6-7	1100. ✓
1552	Durocher Narcisse	p50-242 Am Morency	p 50-242	4700. ✓
2264	Doyle James	Armand Leclair	213	3500. ✓

Number	Name	Address	Value	Notes
211	Demore (dey)		164	4000. ✓
2487	Desrosiers Maurice		282,283	3700. ✓
2500	Destradour		285 P E Lauziere	2850. ✓
2 06	Fortin Jos		120	3500. ✓
2165	Faucher Wilf		232	7500. ✓
864	Giguere (de)		263-26	400. ✓
1647	Guillemette Thomas		P2-81	2800. ✓
1195	Gilbert (de) Art		2-211	5600. ✓
2014	Gené Lucien		1/2 123	2100. ✓
697	Hacilten Shell		285 Exp 103,104	4800. ✓
930	Do		1-13	350. ✓
1303	Hains J H		2-73	1250. ✓
1153	Hamel Albert		2-225	2000. ✓
1982	L'Union S Joseph		113	6200. ✓
316 a	321 Succ Lafontaine		61	6700.
344	Do		66	8000.
435	Paul Leclere		26	4000.
885	Lavallée (de) Mil		263-30	450.
1289	Lattre Lorenzo		2-51	300.
1307	Landry Lucien		3/4 2-82	300.
1831	Leconte Édouard		2/3 71, p 72	2500.
1961	Letarte (de) Ad		107	5700.
2154	Lalonde (de) A		175	7400.
2199	Lemaire (de) E		187	5000.
2729	Landry (de) G		464	400.
2733	Labonté Leonard		465	400.
2952	Lebeau J B		ind 141-66a	1300.
2953	Do		Do	1300.
2976	Lapron Patrick		H Sylvestre et L I St Onge 141-78a	5300.
3124	Lacelle (de) Elard		E 160a 79	700.
3195	Ladoux Horace		p 160a	400.
3197	Lemire Herman		p 160a	700.
3205	Larocque Alcide		162b-96 etc	1700.
925	Mercure A A Fils		1-7	250.
928	Do		Classe Pop S Therese 1-9,1-10	700.
983	Do		1-36	250.
986	Do		1-37	250.
987	Do		1-38	250.
993	Do		1-43	350.
994	Do		1-53	350.
1260	Do		2-159	400.
1262	Do		1-66	400.
1263	Do		1-64	200.
1263	Do		1-54	200.
1263	Do		1-55,56,57,58,59,60,61.	1400.
1263	Do		1-62	200.
1263	Do		1-63	200.
1265	Do		1-72,2-27	200.
1266	Do		1-73,2-28	200.
1267	Do		1-74,2-29	200.
1268	Do		1-75,2-30	200.
1270	Do		1-76,2-31	200.
1271	Do		2-32	200.
1273	Do		2-37	250.
1274	Do		2838	250.
1275	Do		2-39	250.
1276	Do		2-40	250.
1277	Do		2-41	250.
1278	Do		1-71	200.
1283	Do		1-72	250.
1284	Do		2-47	250.
1285	Do		2-48	250.
1319	Do		2-105	600.
749	J O Mc tclair		134	2500.
2831	W A Meisan		p 557-558	1400.
465,466,467	Charlotte MacDougal		S R Newton	400.
	Do		Do	1000.
	Do		Do	800.
456	Miller (de) L		28-15	300.

1157	Moroney Amable	Mme Herman Gardin	2-206	4000.	✓
1383	Montgrain J H	A. Lambert	5-6	2300.	✓
2263	Melançon Honoré	Albert Biron	212	1000.	✓
455	Miller Leslie	Lucien Luceq	28-14	300.	✓
1500	Moray Jack	Roger Montclair	7-31	200.	✓
1779	Milet Albert	Dona Fourcia	58	7000.	✓
138	Playart Jane	Ant Bir n	25	1625.	✓
140	Playart J I T	Do	25	1625.	✓
269	Poirier Suzanne Gudet	R & C Lemaire	54-2,54-3	14000.	✓
578	Pelouin Walter	Mme Hervé Brouillard	68	3500.	✓
2266	Pepin Marie Louise	Emery Belisle	214	6500.	✓
3118	Do	Mailhot Edouard	p 16a 82	925.	✓
3120	Do	Bertrand Coté	p 16Ca 81	900.	✓
666	Pepin Suzanne G E N	A Coqistran Furtie	p 94	4500.	✓
1295	Pepin Emma	Aldée Lahaie	2-56	350.	✓
1757	Emilie Pepin Emma	E Robichaud	52-45	2600.	✓
2317	Emilie Do	Geo Smith	227	9500.	✓
1761	Pelletier Leopold	Gagné ..	2 54	4300.	✓
1436	Provencher Albany	Maurice Desrochers	7-8	4500.	✓
1575	Parent Hon Geo	Mme Gerald Dozois	50-249	3000.	✓
3265	Parenteau Alphonsée	Amable Parenteau	162h 26	150.	✓
788	Roux Dame Roméo	Roland Hains	p 150	2300.	✓
856	Robillard Antoine	Geo Peaulac	263-49	4400.	✓
105	Roy Alfred A	p 2 66 Arm Paucher	p 2 66	5000.	✓
1130	Rajotte Damasse	Ivanhoe Mappert	2-167	3800.	✓
3235	Roux Roméo	Map Leclerc	2 162h etc	600.	✓
3236	Do	Do		50.	✓
3237	Do	Do		180.	✓
3344	Do	Do		50.	✓
1631	Schaefer Sam	Isidore Schaefer	50-271	250.	✓
935	Tourigny Antonio	Emile Lemaire	1-18	4700.	✓
1040	Trudel Jos	Alice Provencher	277,78	2000.	✓
1314	Tetreault Eugène	E F Pelletier	2-104	4300.	✓
1645	Turot e Capblon	J G Chavé	74	3000.	✓
2224	Tessier Camille	Lorenzo Lettre	p 198-199	4600.	✓
2661	Tessier Roland	Albany Provencher	p 423	2500.	✓
452	Volansky Leon	F B Corriveau	28-12	300.	✓
473	Vézina G C	J O Laperrière	32,33,34	6500.	✓
1445	Valencovics F	Albert Lauziere	7-16	250.	✓
17	Yancovitch Michel	Henri Sylvaia	p 1	150.	✓

1251 Fabrique St Therese 2-151 devrait être imposable
2 logements loués. 2000.

1347 Hôpital Ste Croix Armand Lebel 12-191,192 1000. ??
à ajouter dans prop imposables.

Il est proposé par l'échevin J.A. Seward, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que, vu la maladie de monsieur Henri Groulx, monsieur Théotime Dionne soit chargé de remplir ses devoirs avec le titre d'assistant-contre-maître. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.A. Seward, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation : - (liste ci-contre)

Et la séance est levée.

Dr. Joseph Garon
Maire.

John J. Greer
Greffier.

COMITE du 19 juin 1944.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, lundi le 19 juin 1944.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneau, Wilirid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Seward et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Le comité accorde la demande de monsieur Auguste Cloutier, qui désire prendre congé la semaine prochaine.

Le comité décide que le 24 juin et le 1er juillet prochains seront déclarés "rête civique", et les proclamations devront être émises en conséquence.

Le comité autorise de publier dans La Parole et The Spokesman les souhaits au Conseil, à l'ocasion des vacances générales des ouvriers.

Le comité recommande qu'une souscription de \$100.00 soit faite pour défrayer les dépenses de la célébration de la St. Jean Baptiste.

Le greffier ouvre les soumissions qu'il a reçues pour l'achat d'un camion. Les soumissions sont celles de MM. Fréchette & Guilbault, Garage Montplaisir, et Garage Pinard. Ces soumissions sont référées au Comité des Achats, pour examiner quelle est la soumission la plus avantageuse, et pour faire rapport au Conseil.

Le comité accorde la demande au Corps de police, pour organiser cet été, un tournoi athlétique comme celui de l'an dernier.

Le greffier donne lecture de certains comptes d'hôpital et de médecins, chargés à monsieur Henri Groulx, et que ce dernier a transmis pour demander le paiement par la Cité. Le greffier est chargé de retourner

370*
1000*
5300*
4000*
1-33
58-34
575
2-8
5-508
1-33
58-34
575
2-8
5-508
1-33
58-34
575
2-8
5-508
1-33
58-34
575
2-8
5-508

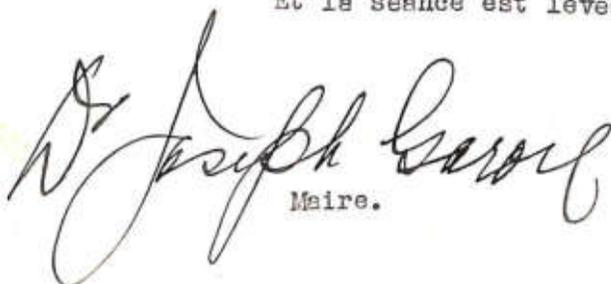
ces comptes à monsieur Groulx, en lui expliquant que la Cité n'a aucune responsabilité légale à ce sujet, et qu'elle ne peut assumer le paiement des comptes en question.

Le comité accorde à la J.O. C. la permission de se servir du kiosque du Parc Ste. Thérèse pour une démonstration publique le 16 juillet au soir.

Le greffier est chargé d'écrire à monsieur Donat Bourgeois pour lui demander d'établir un arrêt d'autobus, au coin des rues Celenese et Moisan, et d'indiquer cet arrêt par des signaux comme les autres arrêts sont indiqués.

Le comité recommande d'accepter l'ordre de Modern Paving (Quebec) Co., pour la construction des pavages en asphalte que la Cité doit faire au cours de l'été, ces pavages devant être faits pour le prix et aux conditions mentionnées dans la lettre de la Compagnie, en date du 17 mai 1944.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 26 juin 1944.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue le 26 juin 1944, aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, cette assemblée étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRÉSENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, Josaphat G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 12 juin 1944, ainsi que du rapport du comité du 19 juin 1944. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin David Duchesneault, que ces rapports soient approuvés. ADOPTÉ.

Monsieur Emile Lauzière, au nom de la Fabrique Ste. Thérèse, explique que, des deux logements possédés par la Fabrique, un seul est loué pour fins de revenus, mais que l'autre logement est occupé maintenant par le sacristain de la paroisse. Il est en conséquence proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Robert Bernard, que la moitié de l'évaluation de \$2,000.00 pour le lot 2-151 du quartier Est (no. 1251 du rôle) soit considérée comme non imposable, et que les taxes soient imposées sur une somme de \$1,000.00 seulement. ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre adressée à M. l'échevin Robert Bernard, par Dominion Silk Dyeing & Finishing Co., au sujet de l'évaluation de la Cie Ls. Roessel. Le greffier est chargé de répondre que cette question a déjà été décidée par le Conseil, et qu'il n'y a pas lieu de reconsidérer cette question.

Le Conseil étudie aussi la demande faite par la Cie Dominion Silk Dyeing & Finishing Co., pour faire rayer un compte au montant de \$57.54 chargé par la Cité pour réparation d'égoût pour 1943. Le greffier est chargé de répondre à la Compagnie de référer à la résolution du 9 août 1943, donnant les raisons pour lesquelles la demande de la Compagnie ne peut être acceptée.

Le Conseil reçoit une délégation de certains propriétaires de la rue Lafontaine, qui expliquent leur désir que le pavage projeté soit fait avec une boraure en béton, laissant une lisière pour le gazon. Les membres du Conseil expliquent que le pavage devra nécessairement être fait au centre de la rue, et que la largeur de la rue ne peut par ailleurs être réduite trop considérablement.

Le Conseil met à l'étude la demande faite par messieurs Adolphe Larond et Domino Champoux, pour une canalisation d'aqueduc et d'égoût sur la rue Gobeil.

Le Conseil reçoit une délégation de propriétaires de la rue Celanese, qui sollicitent l'élargissement du pavage sur la rue Celanese. Les membres du Conseil considèrent que cette demande est raisonnable, vu le trafic considérable qui existe sur cette rue. Les membres du Conseil expliquent cependant aux délégués qu'il est difficile d'ajouter cette dépense assez élevée au règlement des travaux projetés et déjà préparé, mais ce projet d'élargissement du pavage de la rue Celanese devra être inscrit en tête des travaux projetés pour l'an prochain.

Le greffier donne lecture du règlement no. 302, autorisant certains travaux publics et prévoyant un emprunt de \$76,000.00 pour en payer le coût. Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le règlement no. 302 qui vient de subir sa deuxième lecture, soit approuvé tel que lu, et que le dit règlement soit soumis à l'approbation des électeurs propriétaires suivant la loi; la votation étant fixée aux 14 et 15 juillet 1944, à l'Hôtel de Ville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que les représentations faites par monsieur Wellie Cormier soient acceptées, et que la licence chargée à monsieur Cormier pour 1944-1945 soit réduite à \$50.00. ADOPTE.

Le règlement no. 303, concernant les lignes de construction et le mode de construction sur certaines rues, subit sa première lecture.

L'échevin Antoine Niquet fait rapport que la Ligue du Sacré-Coeur de Ste. Thérèse recommande la nomination de monsieur Joseph Beaudoin, comme gardien de la morale à la plage municipale. Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que les services de monsieur Joseph Beaudoin soient retenus, comme gardien de la morale à cette plage, au salaire de \$20.00 par semaine, monsieur Beaudoin devant s'occuper de faire respecter la morale et le bon ordre, et spécialement les règlements qui ont été révisés et que le Conseil approuve; monsieur Beaudoin devant être chargé aussi de la propreté de la plage et des cabines. ADOPTE.

Le greffier devra faire afficher à divers endroits de la plage des copies du règlement qui a été préparé.

L'échevin Dr. Antoine Turcotte donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement concernant la plage municipale.

Le Conseil prend connaissance de certains rapports du sergent Eusèbe Boucher, concernant des demandes d'hospitalisation.

Le Conseil croit devoir refuser les demandes faites par Monsieur Alphonse Martel et par madame Aliree Gagnon.

Le Conseil autorise l'hospitalisation de mademoiselle Simone Bernier.

A la demande de certains échevins, le Conseil procède à reconsidérer la résolution adoptée le 22 mai 1944, au sujet d'un service d'autobus projeté et qui pourrait desservir Drummondville.

Le Conseil constate que vers 1939, il avait adopté le point de vue des Chemins de Fer, qui représentaient que l'établissement de services d'autobus le long des lignes de chemin de fer avait pour effet d'augmenter le déficit des chemins de fer, et avait adopté ce même point de vue en 1944.

Après mûre considération, le Conseil constate que des services d'autobus existent en concurrence avec les chemins de fer dans un grand nombre de localités de cette province et des autres provinces.

EN CONSEQUENCE, le Conseil de la cité de Drummondville désire constater : -

1. QU'un service d'autobus est d'une manière générale plus avantageux pour le public, et plus pratique que le service du chemin de fer;

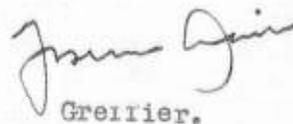
2. QU'un service d'autobus entre Drummondville et Montréal, exploité par un citoyen ou par une compagnie de Drummondville, serait de nature à rencontrer beaucoup les désirs et les besoins du public;

3. QUE le Conseil de la cité désire bien établir devant la Régie des Services Publics que, tout en étant désireux de servir l'intérêt du Canada entier, il veut absolument que ses citoyens reçoivent un traitement aussi favorable que les autres citoyens du pays;

En conséquence, il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que le Conseil de la Cité de Drummondville appuie la demande de monsieur Donat Bourgeois pour l'établissement d'un service d'autobus entre Drummondville et Montréal, pour les raisons ci-haut mentionnées, et que MM. les échevins Léonard Boileau, J.A. Savard et David Duchesneault, soient délégués devant la Régie des Services Publics, le 29 juin courant, pour établir les vues du Conseil et de la population de Drummondville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que le Conseil s'ajourne à mardi le 27 juin 1944, à huit heures p.m. ADOPTE.


Maire.


Greffier.

Le 27 juin 1944.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, étant un ajournement de la séance régulière du 26 juin 1944.

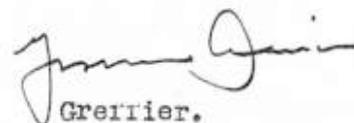
SONT PRESENTS: MM. les échevins J.G. Chassé, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet et J.A. Savard, formant quorum, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Le projet de règlement concernant le bon ordre sur la plage municipale, subit sa première lecture.

Le règlement no. 303 concernant l'alignement et le mode de construction dans certaines rues, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le règlement no. 303 qui vient d'être lu soit approuvé. ADOPTE.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 10 juillet 1944.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, LUNDI le 10 juillet 1944, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard, et Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par M. l'échevin Antoine Niquet, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de l'assemblée régulière tenue les 26 et 27 juin 1944; il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que ces rapports soient approuvés. ADOPTE.

Sur la suggestion de M. l'échevin Léonard Boileau, le greffier reçoit instruction de publier dans La Parole un avis à l'effet que le Conseil met à l'étude la préparation d'un nouveau règlement concernant la construction,

dans les limites de la cité, et qu'il invite les citoyens à faire part de leurs suggestions concernant ce nouveau règlement proposé. Les suggestions devront être adressées au greffier de la Cité.

Le Conseil donne instruction au greffier d'écrire à MM. Parenteau & Robichaud pour leur signaler que le tuyau à fumée de leur usine constitue une nuisance pour le voisinage, et pour exiger qu'ils prennent les mesures nécessaires pour faire disparaître cette nuisance.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que la demande de monsieur Lorenzo Paquette soit accordée, et qu'il lui soit permis d'ériger une couverture au-dessus de la galerie de la maison qu'il a construite, façade sur la rue Frontenac. Adopté.

Le greffier donne lecture de la liste des comptes dont l'approbation est requise. Cette liste comprend des comptes au total de \$10,238.62 au compte du budget, et de \$3,270.00 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin David Duchesneault, que les comptes mentionnés sur cette liste soient approuvés, et le Trésorier autorisé à les payer; la liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

Lecture est donnée d'une requête des propriétaires de la rue Frontenac, demandant un pavage en asphalte sur cette rue. La question est mise à l'étude.

Le greffier reçoit instruction de référer à L'Unité Sanitaire la plainte de monsieur Arthur Boisvert, de la rue St.Pierre, au sujet des conditions non hygiéniques créées par les actes de son voisin, monsieur Conrea Côté.

Le greffier reçoit instruction d'écrire à monsieur Arthur Boisvert pour lui dire que sa demande au sujet de la prolongation du trottoir qui vient d'être construit est accordée, et que le travail sera fait aussitôt que possible.

Le règlement no. 304, concernant le bon ordre à la plage municipale, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le règlement no. 304 qui vient d'être lu, soit approuvé. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le greffier soit chargé de donner avis à la Compagnie Williams-Thomas Ltd, que le Conseil ne permettra pas, après le 1er mai 1945, le maintien des panneaux-réclames qui ont été installés par cette Compagnie, à différents endroits de la Cité, et que ces panneaux-réclames devront alors être enlevés. ADOPTÉ.

L'échevin Dr. Antoine Turcotte signale l'importance de mettre à la disposition du gardien de la plage une embarcation pour être utilisée dans les cas de sauvetage. Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que la chaloupe actuellement mise à la disposition de la Cité par monsieur Hector Lemire, soit achetée au prix de \$27.50. ADOPTÉ.

Le greffier met devant le Conseil une copie du plan de subdivision préparé par l'arpenteur Dubuc, à la demande de monsieur Antoine Biron, pour le lot no. 25 du quartier Ouest. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le Conseil déclare n'avoir pas d'objection à l'encontre de cette subdivision, telle que faite. ADOPTÉ.

L'échevin J.G. Chassé fait rapport que le comité des achats a étudié la question des soumissions pour l'achat d'un camion, et que le comité en est venu à la conclusion que l'offre la plus avantageuse pour la Cité, en tenant compte au prix des soumissions et de la qualité respective des camions offerts, est l'offre pour le camion de marque "International", soumission de MM. Fréchette & Guilbault.

Le greffier est autorisé à signer, au nom de la Cité, les contrats qui sont actuellement déposés devant le Conseil, pour les achats suivants: -

- a) Un camion de marque "International", avec les spécifications et accessoires détaillés dans la commande en date du 4 juillet 1944, pour le prix de \$2,766.40; 1
- b) Contrat pour l'achat et l'installation d'un réservoir de 1,500 gallons américains sur le dit camion, par la Compagnie Bickle Seagraves Ltd, avec accessoires mentionnés dans la commande en date du 10 juillet 1944, pour le prix de \$3,165.00. 1

L'échevin Antoine Niquet, maire-suppléant, quitte son siège pour l'élection d'un nouveau maire-suppléant, et l'échevin David Duchesneault est désigné pour présider temporairement à la séance.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que l'échevin J. Amédée Savard soit élu maire-suppléant. ADOPTÉ.

Et la séance est levée.

Antoine Niquet
Maire-suppléant.

John Davis
Greffier.

Le 24 juillet 1944.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 24 juillet 1944, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS; MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 10 juillet 1944; il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin J.A. Savard, que ce rapport soit approuvé. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de J.R. Blanchard & Cie, demandant que le pavage en béton de la rue Bellevue soit fait sur toute la largeur de la rue. Le greffier est chargé de répondre que le Conseil a l'intention de faire ainsi le pavage sur toute la largeur de la rue.

Le greffier donne communication au Conseil de deux lettres de monsieur H.D. Archambault, en date respectivement des 4 et 18 juillet 1944, faisant des réclamations en dommages à la Cité. Après les explications données par certains échevins, le Conseil décide unanimement de refuser ces réclamations.

L'échevin David Duchesneault fait remarquer au Conseil que monsieur Archambault est depuis longtemps dans l'habitude de répandre du sable ou de la terre sur le trottoir de la rue Cartier, pour servir d'entrée à son garage. Le greffier est chargé de mettre monsieur Archambault en demeure de cesser immédiatement cette pratique.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur le notaire W.A. Moisan, faisant une réclamation de \$23.77 pour dommages à son automobile, dommages causés par une tige métallique le long du trottoir. Le Conseil considère que cette réclamation est justifiée, et il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Robert Bernard, que la réclamation faite par monsieur le notaire Moisan soit compensée par le compte que monsieur Moisan devait à la Cité, pour l'arrachage de certaines souches sur son terrain. ADOPTE.

Le Trésorier est autorisé de faire les démarches voulues pour faire réparer les horloges de l'Hôtel de Ville, et de faire exécuter le travail nécessaire pour que les horloges soient indépendantes les unes des autres.

Lecture est donnée d'une lettre du chef de police, recommandant la nomination de monsieur Robert Campagna au titre de sergent. Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le constable Robert Campagna soit nommé sergent, et qu'il ait

droit à l'avenir au salaire attribué aux autres sergents. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de Drummondville Cotton Co., concernant les inconvénients subis par la Compagnie, à raison des défectuosités d'égoût de la rue Dorion.

L'ingénieur explique que la pose d'une canalisation d'égoût de 24 pouces, sur une longueur de 128 pieds, sur la rue Dorion, devrait remédier aux inconvénients dont on se plaint.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin David Duchesneault, que cette canalisation soit construite. ADOPTE.

Le Conseil autorise le Trésorier à payer à monsieur Théodore Langlois, secrétain à l'église St. Frédéric, une somme de \$5.00, comme indemnité pour le travail supplémentaire qui est causé à monsieur Langlois, par la tenue des assemblées publiques au Parc St. Frédéric, pendant la campagne électorale.

Lecture est donnée de quatre rapports de M. le sergent Boucher, au sujet des demandes d'hospitalisation faites par MM. Talbot, Marcel Bourassa, et par madame Blouin. Lecture est donnée aussi du rapport de monsieur Boucher, concernant la demande de monsieur Ferdinand Grenier, pour paiement de son loyer par la Cité.

Le Conseil décide de suivre la recommandation de ces rapports, et de refuser les demandes plus haut mentionnées.

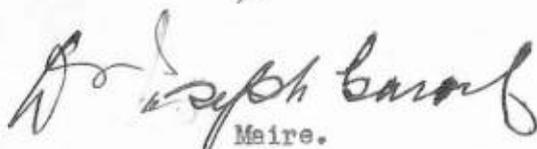
Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, qu'une demande soit faite à la Cie Southern Canada Power, pour la permission de construire à-travers le terrain de la Compagnie, dans le prolongement de la rue Bérard, l'émissaire d'égoût prévu dans le plan de l'ingénieur Oscar Bessette, plan concernant des sections d'égoûts à être construits dans les rues Bellevue, Bérard et Holmes, avec raccordement à la rue Bérard.

Le Conseil comprend la valeur des représentations faites par la Compagnie, mais dans l'état actuel des choses, il paraît impossible de desservir convenablement ces sections de rues sans encourir une dépense très considérable, qu'il serait difficile de faire approuver par les propriétaires.

Le Conseil représente en effet que, vu l'absence d'un égoût collecteur dont la construction ne peut être encore envisagée, l'égoût de ces sections de rues ne pourrait se faire qu'à la rue DesForges, ce qui nécessiterait des canalisations nouvelles très dispendieuses, avec le risque d'endommager gravement tout le pavage en béton de la rue Hériot, entre le C.N.R. et le C.P.R.

Le greffier donne lecture d'une lettre de monsieur T.J. Larrenière, ingénieur en chef au Ministère de la Santé, concernant le projet de la municipalité St. Jean-Baptiste, pour des égoûts avec déversement dans la rivière Noire. Le greffier est chargé d'écrire à monsieur Larrenière, que la Cité de Drummondville n'est pas affectée par ce projet et qu'elle n'a pas d'objection à présenter.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

--- Le 14 août 1944. ---

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 14 août 1944, cette séance étant une séance régulière, suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, Josaphat G. Chassé, David Duchesneault, Wilirid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard, et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 24 juillet 1944; il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ce rapport soit approuvé. ADOPTE.

Le greffier donne lecture d'une lettre de la Cie Southern Canada Power, en rapport avec les sections d'égoûts projetés sur les rues Bérard, Bellevue et Holmes.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le greffier soit chargé d'écrire à la Cie Southern Canada Power, pour demander la passation d'un bail au sujet des parties de terrain de la Compagnie, sur lesquelles devront passer les canalisations d'égoûts prévues par le plan de l'ingénieur Oscar Bessette; le greffier est chargé d'expliquer en même temps qu'il y a divers projets concernant l'égoût collecteur dont la construction est envisagée dans l'avenir, et qu'il n'est pas absolument certain que cet égoût collecteur serait construit sur le bord de la rivière. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Wilirid Faucher, que le règlement no. 297, adopté par le Conseil le 26 juillet 1943, soit amendé comme suit : -

- a) en réduisant le taux d'intérêt payable à trois (3 %), et en substituant le chiffre trois (3) au chiffre $3\frac{1}{2}$ %, partout où il se rencontre dans le dit règlement no. 297;
- b) en substituant au tableau des échéances annexé dans le dit règlement no. 297, comme cédule "B", un nouveau tableau des échéances, dont lecture a été donnée au Conseil, et qui a été signé séance tenante par le maire et par le greffier;
- c) en ajoutant au dit règlement, après le paragraphe 11, le paragraphe suivant : -

11e) La Corporation se réserve le droit de racheter par anticipation, au pair, à toute échéance d'intérêt, les obligations émises sous l'autorité du présent règlement. Un avis de tel rachat sera publié une fois dans La Gazette Officielle de Québec, pas moins de trente, ni plus de soixante jours avant la date du rachat et sera arriché ou publié en la manière prescrite pour les avis publics de la Corporation. Le même avis sera, dans le même délai, déposé à la poste, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de tout détenteur d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné. Toute obligation ainsi rachetable cessera de porter intérêt à compter de la date mentionnée à l'avis prévu

ci-dessus;

ET que le greffier soit chargé de transmettre la présente résolution au Ministre des Affaires Municipales, pour approbation, suivant la loi. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le règlement no. 302, adopté par le Conseil le 26 juin 1944, soit amendé comme suit : -

a) en fixant l'intérêt à 3 % par année;

b) en ajoutant après le paragraphe 10 du dit règlement no. 302, le paragraphe suivant : -

10a) La Corporation se réserve le droit de racheter par anticipation, au pair, à toute échéance d'intérêt, les obligations émises sous l'autorité du présent règlement. Un avis de tel rachat sera publié une fois dans La Gazette Officielle de Québec, pas moins de trente, ni plus de soixante jours avant la date du rachat et sera affiché ou publié en la manière prescrite pour les avis publics de la Corporation. Le même avis sera, dans le même délai, déposé à la poste, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de tout détenteur d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné. Toute obligation ainsi rachetable cessera de porter intérêt à compter de la date mentionnée à l'avis prévu ci-dessus;

ET que le greffier soit chargé de transmettre la présente résolution au Ministre des Affaires Municipales, pour approbation, suivant la loi. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre au chef de police concernant le constable Brouillard. Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Léonard Boileau, qu'il soit accordé au constable Germain Brouillard une augmentation de salaire de \$2.00 par semaine. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que suivant la suggestion du chef de police, il soit installé aux entrées de la cité, des arriches indiquant une limite de vitesse de 25 milles à l'heure. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes dont l'approbation est demandée. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que les comptes mentionnés sur cette liste, au montant de \$30,767.35, comme dépenses du budget, et de \$5,342.93 au compte capital, soient approuvés, et le Trésorier autorisé à les payer. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Lecture est donnée d'une lettre de Wettlaufer Machinery Co. Le Trésorier est autorisé à accepter les conditions fixées dans la lettre de la Compagnie, et à payer tous comptes de la dite Compagnie, sur paiement de la somme de \$68.37.

Le Trésorier fait rapport que monsieur René Bolduc a acquitté tout le montant payable sur la propriété qu'il détient, étant 1/2 de l'immeuble pour lequel son père, Alphonse Bolduc, avait obtenu de la Cité un bail à loyer, avec promesse de cession conditionnelle. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la Cité consente à monsieur René Bolduc un contrat de vente pour 1/2 de la propriété ci-dessus mentionnée,

avec quittance complète, sans préjudice des droits de la Cité pour la balance due par monsieur Alphonse Bolauc, suivant son contrat.

Le greffier est autorisé à signer ce contrat au nom de la Cité. ADOPTE.

Son Honneur le Maire est obligé de s'absenter, et la séance est présidée par l'échevin J.A. Savara, maire-suppléant.

Le Trésorier fait rapport des transactions avec monsieur Milton Lackie, au sujet du bois de chauffage. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que la Cité paie à M. Lackie une somme de \$56.50, représentant la perte sur du bois vendu à prix réduit; que la charge de \$48.00 qui était faite à M. Lackie, comme représentant du travail fait par la Cité, pour la livraison du bois, soit réduite à \$32.00, laissant une balance de \$24.50 due par la Cité, en règlement de tous comptes. ADOPTE.

Les membres du Conseil désirent faire consigner au procès-verbal des délibérations leurs sincères félicitations à l'échevin Robert Bernard, pour sa récente élection comme député de Drummond à la Législature. Les membres du Conseil sont heureux de l'honneur mérité qui échoit ainsi à l'un de leurs collègues, et ils souhaitent à M. Bernard le plus entier succès dans ses nouvelles fonctions.

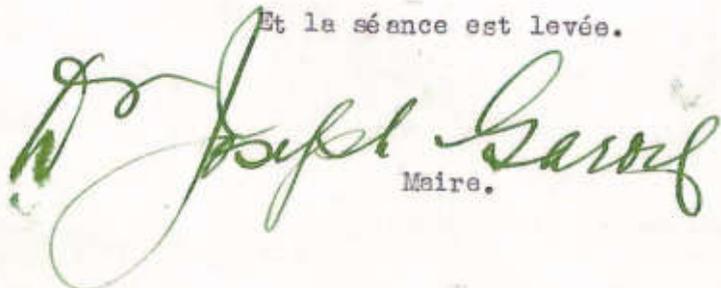
Lecture est donnée d'une requête d'un bon nombre de citoyens engagés dans des travaux de construction, et qui désirent obtenir du Gouvernement Fédéral un numéro de priorité suffisant pour que leurs employés ne leur soient pas enlevés par d'autres industries. Comme le besoin de nouvelles constructions est urgent à Drummondville, il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le Conseil appuie cette requête et la demande qui y est faite. ADOPTE.

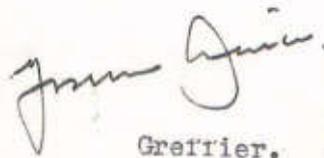
Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, qu'une demande soit faite à Bell Telephone Co., priant cette Compagnie de vouloir bien installer le téléphone à la résidence de monsieur l'échevin J.G. Chassé. Le Conseil représente que monsieur Chassé est en charge du département de la Voirie et de la construction, et qu'il est d'intérêt public que monsieur Chassé puisse avoir le service du téléphone, afin de pouvoir répondre aux nombreux appels qui lui sont faits dans l'exercice de ses fonctions. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Alfred Comtois, concernant une charge de \$1.60 qui lui a été faite, pour les raisons mentionnées dans la lettre de monsieur Comtois.

Sans admettre la responsabilité de la Cité, pour les inconvénients dont monsieur Comtois se plaint, mais vu que le montant en jeu est très minime, le Trésorier est autorisé à rayer des livres ce montant.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

--- Le 28 août 1944. ---

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 28 août 1944, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 29b.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard; sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 14 août 1944; il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que ce rapport soit approuvé. ADOPTE.

Monsieur Willie Houle, gardien du dépotoir, explique les raisons pour lesquelles il doit se tenir constamment sur les lieux, et il explique qu'il veut se construire une maisonnette pour laquelle il sollicite un prêt de la Cité. Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le trésorier soit autorisé à avancer à monsieur Willie Houle, jusqu'à concurrence de \$130.00, pour la construction de cette maison, le Trésorier devant employer cette somme à payer les matériaux et les personnes qui aideront à M. Houle. Le remboursement sera fait par monsieur Houle, à raison de \$2.50 par semaine, somme qui sera retenue sur son salaire. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin J.A. Savard, que la Cité souscrive une somme de \$18.75 pour publication dans La Parole des souhaits du Conseil, aux ouvriers, à l'occasion de la Fête du Travail. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le lundi 4 septembre, soit déclaré fête civique, et qu'une proclamation à cet effet soit publiée dans La Parole et The Spokesman. ADOPTE.

L'échevin Antoine Turcotte entre et prend son siège.

Lecture est donnée d'une lettre du Dr. Michaud, au sujet d'une entrée d'aqueduc, de 2 pouces, qu'il veut faire installer pour son hôpital privé. Le greffier est chargé de répondre au Dr. Michaud que tous les frais seront à sa charge, et que l'ingénieur pourra lui fournir un estimé du coût des travaux.

L'échevin David Duchesneault explique le cas de monsieur J.A. Banville, qui s'est chargé de la construction d'une maison, mais qui n'est pas un entrepreneur habituel. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le Trésorier soit autorisé d'accepter de monsieur Banville la somme de \$25.00 en règlement de sa licence commerciale. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le Conseil de la cité appuie fortement la demande faite par La Parole Ltée, pour obtenir la permission de construire un édifice devant loger

les ateliers du journal, et devant contenir en outre un certain nombre de logements.

Le Conseil désire signaler que cette construction est devenue absolument nécessaire pour loger d'une manière convenable et efficace les divers services du journal, et qui occupent actuellement un local manifestement insuffisant.

Les membres du Conseil désirent signaler encore qu'il y a, à Drummondville, un grand besoin de nouveaux logements, et que la construction projetée aidera à fournir d'autres logements convenables dans Drummondville.
ADOPTÉ.

L'ingénieur est chargé de demander des soumissions pour la construction des égouts sur la rue St. Edouard, ainsi que sur les rues Bellevue et Holmes. Des avis à cet effet pourront être publiés dans La Presse, le Star et The Contract Record.

Et la séance est levée.

J. A. Savard
Maire, *suppléant*

John G. Greer
Greffier.

Le 11 septembre 1944.

Assemblée du Conseil Municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, LUNDI le 11 septembre 1944, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, Josephat G. Chassé, Antoine Niquet et J. Amédée Savard. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin J.A. Savard, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 28 août 1944; il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ce rapport soit approuvé. ADOPTÉ.

Le greffier procède à l'ouverture des soumissions reçues pour la vente des débentures à être émises suivant les règlements numéros 297 et 302. Les soumissions sont comme suit: -

Dominion Securities Corporation, Limited	98.08
J.E. Laflamme, Ltée	98.54
Bell, Gairinlock Co., Ltd	98.03
Banque de Montréal	98.88

Caisse Populaire St. Joseph de Grantham:-

a) Pour l'émission de \$47,500.	99.25
B) Pour l'émission de \$76,000.	99.00

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la Cité de Drummondville accepte la soumission de La Caisse Populaire de St. Joseph, pour la vente des débentures plus haut mentionnées, pour les prix mentionnés dans la soumission de La Caisse Populaire St. Joseph de Grantham. ADOPTE.

Le greffier est chargé de retourner aux autres soumissionnaires le chèque qui accompagnait leur soumission, et d'exprimer à chaque soumissionnaire les remerciements des membres du Conseil.

L'échevin Antoine Turcotte entre, et prend son siège.

Lecture est donnée d'une lettre de Drummond Coal, suggérant le pavage en asphalte de la lisière de terrain servant de chemin, entre l'Hôtel de Ville et la propriété de J.H. Hains.

Le greffier est chargé d'étudier les contrats entre la Cité et Drummond Coal, pour voir quels sont les droits de la Cité sur cette lisière de terrain, et le Conseil étudiera ensuite la question de savoir si le pavage devra être fait.

L'ingénieur de la cité soumet devant le Conseil les devis préparés pour la construction de certains égouts. Le Conseil recommande de fixer une période de deux mois après l'octroi du contrat, pour l'exécution des travaux et que la période de garantie avant l'acceptation finale soit étendue au 1er mai 1945.

Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Trésorier soit autorisé de payer à l'Harmonie de Drummondville la somme de \$600.00, souscription prévue dans le budget. ADOPTE.

Lecture est donnée de certains rapports d'enquêtes faits par le sergent Eusèbe Boucher, dans les cas d'Assistance Publique: -

Le Conseil autorise l'hospitalisation, sous la Loi de l'Assistance Publique, de la jeune fille de madame B. Gagnon, 306 rue Du Moulin;

Le Conseil recommande la signature d'une carte d'Assistance Publique en faveur de madame Lucien Desmarais, et en faveur du jeune Yvon Cournoyer;

Le Conseil autorise que de l'aide soit fournie à madame Veuve Légeré, 328 rue Celanese, le tout à la discrétion du sergent Boucher;

Le Conseil accepte les recommandations de monsieur le sergent Eusèbe Boucher pour les autres cas d'Assistance Publique, mentionnés dans son rapport du 11 septembre 1944, et refuse d'intervenir dans les cas qui y sont mentionnés, et au sujet desquels un rapport défavorable a été fait;

Le Conseil accepte aussi la suggestion de l'échevin Antoine Niquet, et recommande de placer à l'Orphelinat du Christ-Roi, de façon temporaire, trois enfants de monsieur Savoie, de la rue Morion.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la demande de monsieur Paul E. Corriveau, vérificateur de la Cité, soit accordée, et que le salaire de monsieur Corriveau soit fixé à \$800.00 par année. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes, dont l'approbation est demandée. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que les comptes mentionnés sur cette liste, au total de \$46,612.99 au compte du budget, et de \$2,943.72 au compte capital, soient approuvés, et le Trésorier autorisé à les payer. La liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

Lecture est donnée de certains comptes pour les salaires des pompiers. Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que les comptes des pompiers, au montant de \$74.00, soient approuvés, et que le compte au montant de \$176.00 pour les services des pompiers lors de l'incendie à Hicolat, soit gardé en suspens, pour qu'il soit discuté par les membres du comité de police avec le chef, et qu'un rapport soit fait au prochain Conseil. ADOPTE.

L'échevin J.G. Chassé donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement concernant la vente et l'emmagasinage des peaux et articles de rebut.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le salaire de monsieur Valmore Forcier soit rixé à pas moins de \$24.00 par semaine, pourvu toutefois que les services de monsieur Forcier soient à la disposition de la Cité huit heures par jour, chaque jour ouvrable. ADOPTE.

Et la séance est levée.

J. A. Savard

Maire-suppléant.

John Quinn

Greffier.

Le 15 septembre 1944.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, vendredi le 15 septembre 1944, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, Josephat G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet et J. Amédée Savard. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin J.A. Savard, maire-suppléant.

Les membres du comité discutent la question du pavage en asphalte de certaines rues. Les représentants de la Cie Modern Paving sont présents et expliquent que sur certaines sections de rues, le pavage ne devrait pas être fait cette année, vu que la fondation ne serait pas assez solide, et les membres du comité acceptent le point de vue des représentants de la Compagnie.

Les membres du comité discutent aussi la question de paver la partie de terrain située entre l'Hôtel de Ville et la maison de monsieur Hormisdas Hains. Le greffier est chargé de rencontrer monsieur Hains pour lui dire que la Cité pourrait envisager le pavage de cette partie de terrain, aux irais de la Cité, pourvu que Drummond Coal établisse sur ce terrain, en faveur de la Cité, un droit de passage.

Le greffier donne lecture d'une lettre du Régisseur des véhicules-automobiles, déclarant qu'il est impossible d'accorder un permis pour l'achat d'un camion. Les membres du comité chargent le greffier d'écrire et d'insister pour obtenir ce permis. Les membres du comité constatent en effet que la Cité de Sherbrooke vient d'obtenir le permis pour un second camion, destiné à l'arrosage des rues, pendant qu'on refuse le même droit à la Cité de Drummondville.

Le compte pour les salaires des pompiers, lors de l'incendie à Nicolet, est approuvé au montant de \$124.50, et le Trésorier est autorisé à payer ce compte.

Lecture est donnée d'une lettre du Club de Baseball de Drummondville. Le comité recommande d'accorder la demande faite dans cette lettre, et autorise le Trésorier à payer une somme de \$40.00 comme annonce dans le programme du Club, de 1945.

Le Trésorier fait rapport que monsieur Henri Pagé, en faveur duquel la Cité de Drummondville a consenti le 16 septembre 1937, un bail à loyer, avec promesse de vente conditionnelle pour l'immeuble portant le no. 292 du quartier Est de la Cité de Drummondville, est prêt à payer la balance restant due en capital et intérêts, en vertu du contrat plus haut mentionné. En conséquence, il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Antoine Niquet, qu'un contrat de vente soit consenti à monsieur Henri Pagé, comportant quittance complète, et que le greffier soit autorisé à signer le dit contrat. ADOPTE.

Et la séance est levée.

J.A. Savard

Maire-suppléant.

John Davis

Greffier.

Le 25 septembre 1944.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 25 septembre 1944, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, Josaphat G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Sevard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Geron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 11 septembre 1944, ainsi que du rapport du comité du 15 septembre 1944. Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance d'un plan, préparé par l'arpenteur J. Emery Houde, pour la subdivision d'une partie du lot no. 162b du Canton de Grantham, dont les propriétaires sont:- Napoléon Leclerc et Paul H. Moisan. Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que ce plan soit approuvé, et que le greffier soit autorisé à signer, au nom de la Cité, pour constater cette approbation. ADOPTE.

Lecture est donnée de deux résolutions transmises par les Conseils municipaux de Ville St. Joseph et Village St. Simon, contre la multiplication des grills dans la cité de Drummondville; ces requêtes sont déposées aux archives.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le Trésorier soit autorisé à rembourser à mesdames Loyola Tétreault et Eddy Lesauteur, lamoitié de la licence qui a été payée par feu Edouard Courchesne. ADOPTE.

Le greffier donne lecture des rapports de monsieur le sergent Eusèbe Boucher, concernant les cas de messieurs Oscar Forcier et François Jutras, et le Conseil autorise l'hospitalisation de ces deux messieurs, sous la Loi de l'Assistance Publique.

Le Conseil approuve aussi le rapport du sergent Eusèbe Boucher, concernant la fillette Louiselle Côté, qui est actuellement à l'Hospice du Christ-Roi, et le Conseil autorise la signature des documents nécessaires pour transférer cette fillette à l'hôpital de la Baie St. Paul.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Conseil accepte la somme de \$5.00 offerte par le syndic de la faillite Norbert Dubuc, et que le Trésorier soit autorisé à donner quittance complète de toute réclamation. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le Conseil autorise l'ingénieur de la cité à approuver les plans de Drummondville Cotton Col, pour un nouveau raccordement d'égout à être fait par la dite Compagnie, avec l'égout public de la rue Dunkin, et la Compagnie est par les présentes autorisée à exécuter les travaux prévus à ses frais, sous la surveillance de l'ingénieur de la cité. ADOPTE.

Le greffier est chargé d'écrire à Holtite Rubbert pour mettre cette Compagnie en demeure de ne plus envoyer de vapeur dans l'égout public longeant sa propriété, et la Compagnie devra être avisée que la Cité la tiendra responsable de tous dommages qui pourraient être causés à l'avenir, si la Compagnie enfreignait la déense ainsi faite.

L'échevin Robert Bernard entre et prend son siège.

L'échevin J.G. Chassé fait remarquer qu'un permis spécial avait été accordé en 1941 à monsieur Napoléon Provencher, pour la construction d'une bâtisse au coin des rues Lindsay et Lowring, et que monsieur Provencher ne s'est jamais prévalu de la permission ainsi accordée.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Robert Bernard, que le permis ainsi accordé pour une construction contraire aux règlements de la Cité, soit révoqué, et qu'un avis à cet effet soit adressé de suite par le greffier, à monsieur Provencher. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, qu'une clause soit inscrite à l'avenir sur toutes les formules pour demander un permis de construction à l'effet que le permis demandé deviendra absolument nul, un an après son émission. ADOPTE.

Messieurs Arthur Rochon et Donat Bourgeois, président et vice-président du Club de Baseball de Drummondville, sollicitent un octroi pour le Club, et donnent au Conseil le détail des recettes et dépenses du Club, pour l'année 1944. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que la Cité souscrive une somme de \$500.00 pour aider à combler le déficit actuel du Club, le Conseil prenant note cependant de la promesse faite par MM. Rochon et Bourgeois, qu'aucune souscription ne sera demandée l'an prochain. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le Conseil appuie la demande faite par monsieur Lucien Dionne, pour l'achat d'un camion, pour les raisons mentionnées dans la lettre de l'Association des Marchands Détaillants de Drummondville, en date du 25 septembre 1944, les faits mentionnés dans la dite lettre étant considérés exacts. ADOPTE.

Le projet de règlement concernant l'emmagasinage des peaux vertes et des marchandises de rebut, subit sa première lecture.

Le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour la construction des égouts sur les rues Bellevue, Bérard et Holmes.

Les soumissions sont comme suit:-

P. Scardere	\$ 16,649.50
Cyprien Gagnon	22,351.75
Stewart Construction Co.Ltd,	29,089.05

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que la soumission de P. Scardere, au montant de \$16,649.50, soit acceptée, et que le contrat soit accordé à ce soumissionnaire; que les raccordements des égouts privés ou des puisards existant aux canalisations nouvelles soient faits au prix de \$10.00 chacun; le matériel nécessaire pour les dits raccordements étant fourni par la Cité. Il est entendu que le prix ci-dessus est pour le raccordement seulement, et ne comporte aucun creusage.

Le contrat devra comporter une clause que les travaux devront commencer dans les dix (10) jours de la présente résolution.

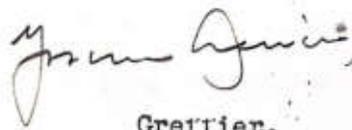
Le greffier est autorisé à signer, au nom de la Cité, un contrat avec l'entrepreneur, suivant les termes de la soumission et de la présente résolution. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de Demoiselle Estelle Bernard, concernant la licence commerciale qui lui est réclamée. Le Trésorier est autorisé à recevoir de Demoiselle Bernard la somme de \$5.00, en règlement de toute licence commerciale pour l'année courante. ADOPTE.

Et la séance est levée.



Maire.



Greffier.

Le 10 octobre 1944

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 10 octobre 1944, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, Josephat G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Geron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 25 septembre 1944; il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ce rapport soit approuvé. ADOPTE.

Les membres du Conseil discutent la question soulevée par la construction illégale faite par monsieur Napoléon Provencher, au coin des rues Lindsey et Lowring. Sur l'avis de l'avocat de la Cité, à l'effet que la démolition de cette construction peut être demandée en tout temps, le Conseil donne instruction au greffier de donner avis spécial à monsieur

Provencher, pour le requérir de démolir cette construction, le Conseil se réservant de prendre des procédures plus tard, s'il y a lieu.

Le greffier soumet la liste des comptes dont l'approbation pour paiement est requise. Cette liste comprend des comptes au total de \$24,444.70 au compte du budget, et de \$6,640.11 au compte capital. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que ces comptes soient approuvés, et le Trésorier autorisé à les payer. La liste ci-dessus mentionnée est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

L'échevin Robert Bernard entre, et prend son siège.

Le Trésorier fait rapport qu'il n'a reçu encore aucune approbation quant à l'achat d'un camion pour l'arrosage des rues. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que les échevins J.G. Chassé et Léonard Boileau soient délégués pour aller à Montréal s'enquérir des possibilités de se procurer un tel camion. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le Conseil agrée la demande de la Chambre de Commerce, et souscrive une somme de \$50.00 pour aider à payer les dépenses de la réception faite récemment par la Chambre de Commerce à l'Hon. Beaulieu, et aux représentants du C.N.R. ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre de la Société St. Jean-Baptiste, félicitant le Conseil pour avoir arborisé le drapeau fleurdelisé sur l'Hôtel de Ville.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que le Conseil appuie la demande de monsieur Henri Morissette pour obtenir la remise de son second permis pour taxi, vu que monsieur Morissette a besoin lui-même de ce permis, et que le nombre de taxis est très peu élevé en rapport avec les besoins du public à Drummondville. ADOPTÉ.

Le greffier donne communication d'une lettre de la Chambre de Commerce et de l'état des recettes et dépenses en rapport avec la réception aux marins du balayeur de mines Drummondville.

Le greffier donne lecture de son opinion comme avocat, au sujet de la question de savoir si la Cité peut obliger les propriétaires du théâtre Rialto à mettre ce terrain en état de propreté convenable.

Le greffier donne aussi lecture de son opinion au sujet de la possibilité de réglementer les entrepôts pour peaux vertes et articles de rebut.

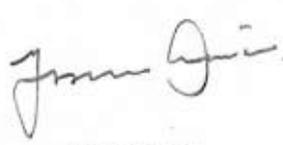
Le greffier reçoit instruction de préparer un projet de règlement pour interdire à l'avenir la construction, dans les limites de la Cité, de semblables entrepôts.

Le greffier donne lecture d'une requête d'un certain nombre de citoyens protestant contre l'opération par M. Lamothe & Frères, d'un moteur à l'huile qui cause un bruit insupportable pour le voisinage, surtout la nuit. Le greffier est chargé d'écrire à M. Lamothe & Frères afin d'exiger que des mesures soient prises pour faire cesser ces bruits.

Lecture est donnée d'une lettre du Frère Maurèle, directeur de l'école St. Frédéric, faisant certaines suggestions au sujet de la patinoire publique à être établie sur le terrain de l'école. L'échevin Antoine Turcotte est chargé de s'entendre avec le Frère Directeur, concernant l'achat du boyau d'arrosage mentionné dans la lettre du Frère Directeur; quant à ce qui concerne l'installation d'une conduite d'eau spéciale, le Conseil recommande que cette question soit référée à la Commission Scolaire.

Monsieur Normandeau explique la situation financière du Camp de Santé, et sollicite une subvention spéciale pour aider à payer la dette existante. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le Conseil souscrive une somme de \$200.00, à titre de subvention ordinaire, et une somme de \$500.00 payable à même le budget de 1945, comme souscription spéciale. ADOPTE.

Et la séance est levée.

 Maire.
 Greffier.

.....
COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 10 octobre 1944, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance régulière siègent en comité. Son Honneur le Maire étant obligé de s'absenter, l'échevin David Duchesneault est désigné pour présider.

Lecture est donnée d'une lettre du Contrôleur de l'énergie électrique, avisant le Conseil que les restrictions concernant l'éclairage sont maintenant enlevées. Le Conseil décide cependant que l'éclairage sera continué comme il l'est actuellement, cet éclairage étant jugé suffisant, et le greffier est chargé de donner avis à la Southern Canada Power Co. de cette décision.

Le comité recommande que les ampoules électriques utilisées par la Cité pour l'éclairage des rues, soient achetées de monsieur Armand Toupin, aux conditions mentionnées dans sa lettre du 9 octobre 1944.

Lecture est donnée d'une requête signée par un grand nombre de contribuables des Villages Ferland et St. Pierre, pour l'établissement d'une patinoire publique sur le terrain utilisé comme terrain de jeux, au cours de de l'été, près du Couvent. L'échevin J.G. Chassé est chargé de rencontrer les intéressés, pour voir de quelle façon il serait possible d'assurer l'entretien de cette patinoire, et à quelles conditions.

Le comité recommande qu'un nouveau raccordement d'égoût soit fait sur la rue "Rock, pour le garage Pinard.

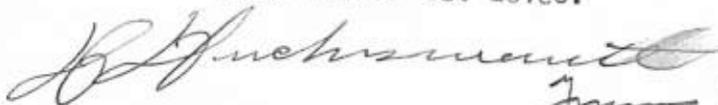
Le comité recommande l'achat de six couvertes de toile, pour protéger les marchandises contre l'incendie, ces toiles coûtant \$22.75 chacune, et devant être achetées de Provincial Cotton & Fibre Co.

Le greffier est chargé de protester auprès des autorités du chemin de fer Canadien National, contre le fait que les trains arrêtant à la station de Drummondville, bloquent très souvent toutes les rues de la Cité, et souvent le chemin du 3e Rang en même temps. Le greffier est chargé de demander qu'on prenne des mesures pour remédier à cette situation absolument intolérable.

Le comité recommande que la demande de madame Antoine Bilodeau, pour l'hospitalisation de ses enfants sous la Loi de l'Assistance Publique, soit accordée.

Sur la recommandation du greffier, le comité recommande qu'il soit déposé au crédit du fonds d'amortissements à Québec, une somme de \$15,000.00 provenant des surplus accumulés par la Cité depuis deux ans.

Et la séance est levée.




Président.

Greffier.

 Le 13 octobre 1944.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, vendredi le 13 octobre 1944.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Geron.

Les membres du comité discutent la question des travaux qui pourraient être faits dans le parc Woodgatt. Le greffier est chargé de s'entendre avec monsieur Wurtela de la Cie Southern Canada Power pour lui demander de venir si possible à Drummondville, afin qu'il puisse y avoir une entente définie sur les travaux qui pourraient être faits cet automne, ou au moins dès le printemps prochain.

MM. les échevins Chassé et Boileau font rapport du résultat de leur voyage à Montréal, et expliquent qu'il est possible d'acheter un grader pour chemin, au prix de \$3,500.00. Le comité recommande que la Cité achète de Automotive Products Co., de Montréal, un grader Warco Road Petrol, au prix de \$3,500.00.

Les membres du comité discutent aussi de la possibilité d'adopter un bull-dozer sur le tracteur appartenant à la Cité. Monsieur André Jenelle, présent à la séance, explique qu'il est possible d'enlever le compresseur et

de placer ce compresseur sur une autre voiture, pour qu'il puisse être utilisé tout le temps; à la place du compresseur, il serait possible d'adopter un bull-dozer. Le comité recommande que le trésorier soit chargé de faire les démarches nécessaires pour l'achat de ce bull-dozer.

Et la séance est levée.

Dr. Joseph Garon
Maire.

John J. ...
Greffier.

Le 23 octobre 1944.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 23 octobre 1944, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: - MM. les échevins J.G. Chassé, Wilfrid Faucher, Dr. Antoine Turcotte, et David Duchesneault, forment quorum, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 10 octobre 1944, ainsi que des rapports des comités des 10 et 13 octobre 1944. Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin David Duchesneault, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

L'échevin Léonard Boileau, entre et prend son siège.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que les comptes suivants soient approuvés et le Trésorier autorisé à les payer, savoir:-

a) Premier estimé, contrat P. Scardere	\$ 4,749.75
b) Modern Paving Co.	21,214.53
c) Frères de la Charité	27.53

ADOPTE.

Le greffier avise le Conseil que la Compagnie Drummondville Cotton se propose d'ériger une ligne de transmission le long de la ligne de son terrain longeant le 3e Rang, et que cette Compagnie désire savoir de

façon définie si la Cité entend faire l'acquisition d'une lisière de terrain de Drummondville Cotton, pour l'élargissement du chemin du 3e Rang.

Les membres du Conseil sont unanimes à déclarer que la Cité doit faire l'acquisition de ce terrain et passer un contrat pour cette acquisition, la Cité s'engageant à déplacer à ses frais et à reconstruire la clôture existante. Le greffier est chargé de s'entendre avec M. Needham, gérant de la Compagnie, pour savoir quel délai pourrait être fixé pour l'exécution de ces travaux de déplacement et de reconstruction de la clôture.

Des citoyens de la rue Dorion présentent une requête pour demander le pavage de cette rue. Les membres du Conseil expliquent qu'il faut auparavant refaire une partie des égouts de cette rue, et que ce travail est projeté pour dès l'année prochaine.

Un groupe de citoyens déposent devant le Conseil des requêtes signées par un grand nombre de citoyens, demandant qu'il ne soit pas permis d'ouvrir de nouveaux grills dans la Cité de Drummondville. Les membres du Conseil expliquent aux délégués que les requêtes paraissent être mal rédigées. En effet, si le but poursuivi est d'empêcher l'existence des grills contre lesquels on porte des accusations graves, ces requêtes devraient le spécifier. Par ailleurs, si l'on entend maintenir les deux grills en existence, les membres du Conseil considèrent que ce serait créer un monopole en faveur des deux détenteurs de licences, au détriment des autres citoyens qui pourraient avoir de bonnes raisons d'ouvrir de pareils établissements.

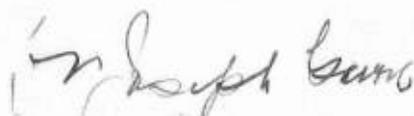
Des délégués de la Chambre de Commerce des Jeunes demandent une souscription pour la réception qu'ils doivent donner le 15 novembre, aux officiels du C.N.R. Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin David Duchesneault, qu'un octroi de \$50.00 soit donné pour cette fin. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur André Renaud, sollicitant une augmentation de salaire. Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que le salaire de monsieur Renaud soit porté à \$25.00 par semaine, sans préjudice du boni actuellement accordé. ADOPTE.

L'échevin J.G. Chassé fait rapport des démarches qu'il a faites au sujet de la patinoire projetée pour le bénéfice des citoyens des Villages Ferland et St. Pierre. L'échevin J.G. Chassé fait rapport que les promoteurs seront satisfaits d'obtenir le bois nécessaire pour les bandes de la patinoire, ainsi qu'un boyeu d'arrosage pour l'entretien de la patinoire.

Il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin Léonard Boileau, qu'un octroi de \$50.00 soit accordé pour le paiement du bois nécessaire pour les bandes, et que l'on s'entende avec le chef Maurice Vincent pour l'arrosage de la patinoire projetée. ADOPTE.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 31 octobre 1944.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, le 31 octobre 1944.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Le comité recommande que la Cité de Drummondville souscrive la somme de \$15,000.00 pour l'achat d'obligations du 7e Emprunt de la Victoire, et le Trésorier est autorisé à faire cette transaction au nom de la Cité.

Le comité recommande d'acheter des Frères de la Charité, pour le prix de \$50.00, le boyau d'arrosage qui a été déjà offert par les Frères, et qui servira à l'entretien de la petinoire sur le terrain de l'École St. Frédéric.

Le comité recommande l'achat de cinq exemplaires du Code National de la Construction, au prix de \$1.00 par copie.

Le comité recommande qu'il soit accordé une exemption de taxe d'eau à l'immeuble de la J.O.C. et aussi à la Société St. Jean-Baptiste, pour le local qu'elle occupe.

Le comité recommande que la Cité achète de United Auto Parts D'ille, les articles suivants mentionnés avec les prix sur la liste faite par le gérant de la Compagnie: -

1 compresseur WP-15 Marque Sheever, moteur $1\frac{1}{2}$ H.P. 4 cylindres, capacité 60 pds.	\$ 395.00 *
1 fusil à graisser (usagé)	50.00 *
1 fusil à peindre (usagé) avec 50 pieds de boyau;	35.00 *
1 polisseur No. 1267, marque Sioux, heavy duty	82.50 *

Lecture est donnée d'une lettre de madame Annette St. Cyr, qui explique qu'elle veut ouvrir un magasin de pâtisseries faites à domicile, sans service de livraison. Le comité recommande qu'il soit permis à madame St. Cyr d'ouvrir cet établissement, avec une licence annuelle de \$50.00.

Lecture est donnée d'une lettre de Dominion Silk au sujet du pavage de la rue Duchesne. Le greffier est chargé de répondre que le Conseil entend faire exécuter ce travail dès le printemps prochain.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Léo Paul Perreault, le propriétaire d'une maison située au no. 120 de la rue St. Jean, dans Ville St. Joseph. Pour les raisons mentionnées dans la lettre de monsieur Perreault, raisons qui sont reconnues exactes, le comité recommande qu'il soit permis à monsieur Perreault de raccorder à ses frais sa maison au service de l'aqueduc de l'Hôtel de Ville de St. Joseph. Monsieur Perreault devra s'entendre avec le

Conseil de Ville St. Joseph à ce sujet, et payer à Ville St. Joseph le montant qui pourra être convenu.

Le comité reçoit une délégation de propriétaires de taxis qui se plaignent sérieusement de la façon dont monsieur Bergeron se sert de la bâtisse qu'il a installée sur le terrain loué par la Cité du Chemin de Fer National. Le comité reconnaît que les plaintes sont fondées et avis devra être donné à monsieur Bergeron d'enlever, d'ici le 1er mai 1945, la bâtisse qu'il a installée sur le terrain plus haut mentionné, et qui a du reste été faite sans autorisation régulière.

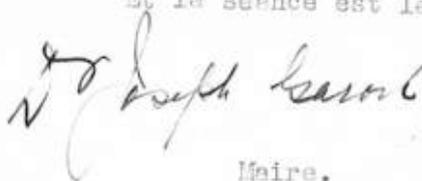
Le comité recommande que le compte approuvé le 15 septembre 1944, au montant de \$124.50, au sujet des pompiers qui sont allés prêter main forte à Nicolet, lors de l'incendie, soit rétabli avec les chiffres qu'il comportait originairement, et que le Trésorier soit autorisé de faire les paiements suivant le compte original.

Le comité prend connaissance de la lettre du chef de police, offrant sa démission à raison du défaut d'entente entre lui et le Président du comité de police. Les membres du comité sont d'avis qu'il s'agit plutôt de malentendus de peu de gravité qui peuvent toujours se produire entre deux hommes également de bonne foi, et ils désirent indiquer qu'ils ne veulent blâmer ni l'une ni l'autre des deux parties.

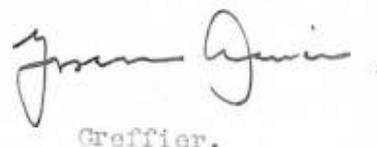
L'échevin Wilfrid Faucher offre sa démission comme Président du comité de police, et les membres du comité félicitant l'échevin Faucher de ce geste fait dans l'intérêt public, recommandent que l'échevin Antoine Turcotte soit nommé président du comité de police, l'échevin J. Wilfrid Faucher devant prendre la présidence du comité des parcs et amusements.

Le chef de police appelé déclare qu'il ne veut pas retirer sa lettre de démission, mais déclare qu'il est prêt à continuer de servir comme chef de police pendant une courte période, dont la durée exacte n'est pas fixée.

Et la séance est levée.



Maire.



Greffier.

--- Le 13 novembre 1944. ---

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 13 novembre 1944, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin J. Amédée Savard, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 23 octobre 1944, ainsi que du rapport du comité du 31 octobre 1944. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de Drummondville Cotton, offrant de consentir en faveur de la Cité une option de deux ans pour l'achat de la lisière de terrain dont la Cité aurait besoin pour élargir le chemin du 3e Rang. Le Conseil décide d'accepter cette offre, et le greffier est chargé de faire préparer un projet d'option qui sera soumis au Conseil.

Lecture est donnée d'une lettre du chef Lapierre. Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin David Duchesneault, que, pendant la maladie du sergent Larivée, monsieur Henri Pagé soit affecté au service de la police.

Monsieur Adélarde Lascelles, de Ville St. Joseph, demande la permission de se servir de l'eau de la Cité, monsieur Lascelles devant faire le raccordement avec le service d'eau de son voisin monsieur Goudreau, à ses frais et risques. Cette demande est accordée pourvu que monsieur Goudreau y consente, et que monsieur Lascelles paie à la Cité une somme de \$15.00 par année.

Le greffier est chargé d'écrire aux ingénieurs chargés de préparer les plans du filtre, pour savoir quand ces plans pourront être prêts.

Monsieur Julien Courchesne demande la réfection complète de son raccordement d'égoût avec l'égoût de la Cité, sur la rue DuMoulin. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que cette canalisation soit refaite, les frais de ce travail devant être chargés à monsieur Courchesne pour la partie entre le trottoir et la maison. ADOPTE.

Monsieur Robert Leclair demande un permis pour établir une station de gazoline entre le garage Montplaisir et le C.N.R. Il est permis par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que ce permis soit accordé suivant les plans produits. ADOPTE.

Le Conseil reçoit une délégation de la Garde d'Honneur, qui demande un octroi de \$200.00, et qui explique les dépenses considérables qu'il faut faire pour le maintien de ce Corps. Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Robert Bernard, qu'il soit voté un octroi de \$200.00 à la Garde d'Honneur. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que les comptes suivants soient approuvés, et le Trésorier autorisé à les payer, savoir: -

Re: rôle d'évaluation 1944:-

J. Edouard Archambault, estimateur,	\$ 215.00	^
Emile Généreux, "	215.00	^
Charles Labonté, "	215.00	^
Emile Généreux et Charles Labonté, pour service de l'automobile,	32.25	^
Marcel Marier, greffier des estimateurs,	290.00	^
Contrat P. Scardere,	2,417.40	ADOPTÉ.

Le greffier donne ensuite lecture d'une liste de comptes dont l'approbation pour paiement est requise. Cette liste comprenant des comptes au montant de \$22,139.25 au compte du budget, et de \$12,759.86 au compte capital, est approuvée sur proposition de l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin David Duchesneault, et la dite liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.G. Chassé, que l'échevin David Duchesneault soit nommé maire-suppléant. ADOPTÉ.

Le Conseil prend connaissance de plusieurs rapports du sergent Eusèbe Boucher, concernant des cas d'hospitalisation, et le Conseil approuve l'hospitalisation sous la Loi de l'Assistance Publique, de Demoiselle Marguerite Desmarais, 165 rue Cockburn; de madame Lerebvre, et de madame Hilaire Grendmont.

Le Conseil procède à l'étude du rôle d'évaluation. Le greffier dépose devant le Conseil les documents établissant le dépôt du rôle le 26 septembre, et que les avis publics de ce dépôt ont été donnés suivant la loi à la même date.

Le greffier donne lecture d'un certain nombre de plaintes par écrit. Aucun des plaignants n'est présent au Conseil. Les estimateurs sont présents, et donnent des explications dans chaque cas, et le Conseil décide de rejeter toutes les plaintes après les avoir étudiées séparément.

Le Conseil procède ensuite à faire certaines modifications et corrections, comme suit: -

Le numéro 791 du rôle devra être remplacé comme suit: -

791	Southern Canada Power Co.	145 Sud,	\$ 400.00
791a	Cie J.A. Gosselin	144,145,148a "	800.00

Le numéro 804 du rôle devra être remplacé comme suit:-

804	Southern Canada Power Co.	p.151, 152	\$ 17,000.00	taxe \$1.00
804a	Couvent de la Présentation	p.151, 152	\$ 1,000.00	non imposable.

Au numéro 1298 du rôle, Fabrique Ste.Thérèse; l'évaluation doit être non imposable.

Au numéro 1373, Armand Lebel, l'évaluation de \$1,000.00 est réduite à \$800.00.

Numéro 1443, Dame Gonzague Savard remplacée par Philippe Montplaisir.

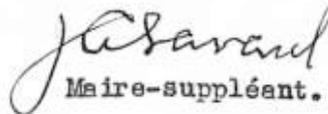
Numéro 1486, rayer l'inscription de \$2,000.00 pour bâtisses, faite per erreur.

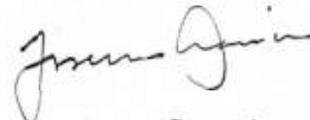
Numéro 1535, Roger Montplaisir, remplacé par Antonio Roy.

Numéro 2708,	Eagle Pencil Co.	évaluation	\$1,900.	réduite à	\$1,500.00
" 2734,	do	"	\$1,900.	" "	\$1,500.00
" 2780	do	"	\$1,400.	" "	\$1,000.00
" 2811	do	"	\$1,400.	" "	\$1,000.00

Il est ensuite proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que les changements et modifications ci-dessus mentionnés pour le rôle d'évaluation pour l'année 1944, soient approuvés et que le rôle d'évaluation soit homologué avec les dits changements et modifications. ADOPTÉ.

Et la séance est levée.


Maire-suppléant.


Greffier.

--- C O M I T E ---

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 13 novembre 1944, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de l'échevin J.A. Savard, maire-suppléant.

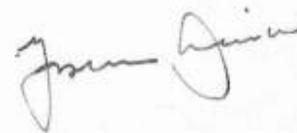
L'échevin J.G. Chassé soumet le plan d'une construction que monsieur Hector Laporte veut ériger. Ce plan comporte des escaliers extérieurs, et le comité déclare qu'il est disposé à accepter, mais à la condition que les escaliers extérieurs soient supprimés.

Le comité étudie le cas de monsieur Robert Hamel, et le greffier est chargé d'écrire à M. l'avocat Séguin, pour qu'il demande au Gouvernement d'accorder un délai, vu les circonstances spéciales dans lesquelles se trouve la famille de monsieur Hamel.

Le comité prend connaissance de la lettre-circulaire convoquant le Congrès des Municipalités, à Québec, les 22 et 23 novembre. Le comité recommande que tous les membres du Conseil qui pourront faire le voyage, soient délégués de la Cité, de même que le trésorier et le greffier de la Cité.

Et la séance est levée.


Maire-suppléant.


Greffier.

---- Le 21 novembre 1944. ----

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, le 21 novembre 1944.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, J.G. Chassé, J.A. Savard, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, Antoine Turcotte, et Léonard Boileau. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin David Duchesneault, maire-suppléant.

Le comité recommande qu'il soit publié dans La Parole et The Spokesman, comme l'an dernier, une annonce pour les souhaits de Noël du Conseil de la Cité, le coût de ces deux annonces devant être de \$33.75.

Lecture est donnée d'une lettre de Butterfly Hosiery Co., suggérant des travaux de pavage en face de l'usine de la Compagnie. Le comité recommande que les travaux suggérés dans la lettre de la Compagnie soient inscrits par l'ingénieur dans le programme des travaux à être exécutés pour 1945.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Hôpital Ste.Croix. Le comité recommande d'agréer la demande contenue dans cette lettre, et que des cartes d'Assistance Publique soient signées dans les cas de Madame DeVarennes Boisvert, et de madame Ange-Albert Côté. La première personne a été hospitalisée du 31 juillet au 10 août, et la seconde du 29 mai au 11 juin.

Le comité recommande qu'il soit accordé à monsieur Edmond Lemaire une augmentation de salaire de \$2.00 par semaine.

Le comité recommande que, dans les cas où les pompiers répondent à un appel d'incendie en dehors du grand Drummondville, le département de police prenne les mesures voulues pour qu'il y ait toujours en pareil cas sept ou huit hommes au poste, pour la protection éventuelle de la Cité; qu'il soit payé aux hommes ainsi appelés au poste, un salaire de temps et demi pour chaque heure qui serait en dehors de leur service régulier.

Le comité étudie la question de la publication d'une brochure spéciale concernant Drummondville. Le Conseil devra examiner lundi prochain la question des photographies à être incluses dans cette publication, et voir à la faire imprimer le plus tôt possible.

Lecture est donnée des lettres des Frères de la Charité, au sujet de l'organisation d'un Corps de Cadets. Le comité recommande que la Cité souscrive une somme de \$250.00 par année, pendant trois ans, étant la contribution pour l'achat de 200 uniformes pour le Corps de Cadets projeté.

Le greffier et le trésorier donnent des explications au sujet des difficultés soulevées par la Cie International Harvester, laquelle Compagnie paraît vouloir empêcher la Cité d'acheter une arroseuse mécanique, à moins de payer une commission à International Harvester.

Le comité est mis au courant de la discussion qui a été faite par téléphone, avec monsieur Shew, représentant de International Harvester Co., lequel a déclaré au téléphone que sa Compagnie était prête à livrer le camion acheté, en janvier 1945, et à permettre à la Cité d'acheter directement de Bickle Seagraves l'arroseuse mécanique, pourvu que le camion soit acheté par la Cité sans garantie.

Les membres du comité apprennent que MM. Fréchette et Guilbault sont prêts à fournir par écrit la même garantie qui devrait être fournie par la Compagnie.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'écrire à International Harvester Co., pour déclarer que la Cité est prête à accepter la livraison du camion commandé, en janvier 1945, et cela sans garantie du dit camion par la Compagnie, pourvu que International Harvester adresse à la Cité de Drummondville une lettre autorisant Bickle Seagraves à vendre à la Cité de Drummondville l'arroseuse mécanique dont la commande a déjà été donnée par la Cité, et que cette dernière Compagnie détient pour International Harvester.

Et la séance est levée.

David Duchesneault

Maire-Suppléant.

Greffier.

-- Le 27 novembre 1944. --

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 27 novembre 1944, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: - MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin David Duchesneault, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 13 novembre 1944, ainsi que des rapports des comités des 13 et 21 novembre 1944. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre des Frères de la Charité, concernant la patinoire qui doit être installée sur le terrain de l'école St. Frédéric. Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le Conseil accepte en partie les recommandations du Frère Directeur, savoir: - que le Conseil accepte de payer \$10.00 pour récompenser les élèves travaillant à l'entretien de la patinoire, et qu'il soit payé une somme de \$10.00 pour récompenser les élèves travaillant à l'entretien de la patinoire, et qu'il soit payé une somme de \$10.00 par semaine au Frère Gaubert, à partir du début de décembre, pour la direction et l'entretien de la patinoire. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que l'estimé no. 3 en faveur de P. Scardere, pour son contrat d'égoût sur la rue St. Edouard, au montant de \$4,006.80, soit approuvé, et le Trésorier autorisé à le payer. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Robert Bernard, que le greffier soit autorisé à signer au nom de la Cité, le contrat soumis par la Cie Southern Canada Power, pour la fourniture du pouvoir à l'usine de filtration. ADOPTE.

Le Conseil entend les représentations de l'agent de Williams-Thomas Ltd, concernant les panneaux-réclames installés par cette Compagnie, dans les limites de la Cité, et les membres du Conseil en viennent finalement à la décision que l'existence de ces panneaux-réclames peut être tolérée. Il est proposé par l'échevin Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que l'avis qui avait été donné à la Compagnie, au mois de juillet dernier, pour requérir l'enlèvement de ces panneaux-réclames d'ici le 1er mai 1945, soit annulé; cependant il est considéré que le panneau-réclame situé au coin des rues St. Pierre et Boulevard St. Joseph, n'est pas placé à un endroit convenable, et que ce panneau-réclame devra être enlevé, la Compagnie ayant cependant le privilège d'installer ce panneau-réclame dans la subdivision Newton, à un endroit approuvé par l'échevin Chassé, pourvu que le panneau-réclame soit à 100 pieds du chemin. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.C. Chassé, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Conseil approuve le redressement de la rue St. Henri; que le greffier soit chargé de négocier avec monsieur Georges Skrell, avec la Commission Scolaire de la Cité, et avec la Succession Newton, dans le but d'acquérir à l'amiable les terrains nécessaires pour ce redressement; que le greffier soit chargé de faire les procédures nécessaires d'expropriation, si la chose est nécessaire. ADOPTE.

Quatre des directeurs de la Ligue des Propriétaires, présents au Conseil, discutent avec les membres du Conseil certaines questions d'administration municipale comme la nomination possible d'un gérant municipal, l'opportunité d'acquérir, quand la chose est possible, des terrains vacants, destinés plus tard à des fins municipales. Les membres du Conseil assurent les délégués qu'ils sont aussi favorables en principe à la gérance municipale.

On discute aussi la question de l'organisation des patinoires dans la Cité, et les délégués demandent l'organisation d'une patinoire au parc Ste. Thérèse. Les membres du Conseil se déclarent favorables à ce projet, mais ils avisent les délégués que toutes les autres patinoires ont été organisées par divers groupements avec seulement une aide financière limitée de la part de la Cité. L'échevin Turcotte rencontrera monsieur Lucien Champagne et d'autres citoyens de Ste. Thérèse, pour étudier ce qui peut être fait dans le cas de Ste. Thérèse, le Conseil promettant un appui raisonnable pour l'organisation et le maintien de cette patinoire.

Et la séance est levée.

David Ducharme *Jean Gauthier*

Maire-suppléant.

Greffier.

Le 11 décembre 1944.

Assemblée régulière du Conseil municipal de la cité de Drummondville, convoquée suivant les dispositions du règlement no. 295, lundi le 11 décembre 1944.

A l'heure fixée pour l'ouverture de la séance, seuls les échevins David Duchesneault et Antoine Niquet sont présents.

Et la séance est par eux ajournée, faute de quorum, à lundi le 18 décembre 1944.

David Duchesneault
Maire.

Joseph J. Gauthier
Greffier.

Le 18 décembre 1944.

Assemblée régulière du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 18 décembre 1944, suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, J.G. Chassé, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard, et Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin David Duchesneault, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la séance du 11 décembre 1944, ainsi que de l'avis de l'ajournement au 18 décembre 1944.

Lecture est donnée des minutes des séances tenues les 27 novembre et 11 décembre 1944. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Robert Bernard, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Le Conseil entend monsieur l'abbé Edgar Laforest, qui demande un octroi pour l'oeuvre de l'Institut de Notre Dame du Bon Conseil, à St. Simon. La question reste à l'étude.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Homme-Libre, demandant une souscription de la Cité, pour la publication des souhaits du Conseil. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Robert Bernard, qu'il soit accordé une souscription identique à celle de l'année passé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, qu'une somme de \$75.00 soit accordée à l'Hospice du Christ-Roi, de Nicolet, cette somme étant la contribution de la Cité pour l'Arbre de Noël. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de Bickle Seagrave Ltd, en date

du 7 décembre 1944; il est proposé par l'échevin J.G. Chassé, secondé par l'échevin J.A. Savard, que la couleur grise soit choisie pour le camion, et le réservoir; que le lettrage soit en noir, et que copie de la présente résolution soit envoyée à la Compagnie. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que l'ingénieur Bessette soit chargé de rencontrer à Montréal, les ingénieurs qui préparent les plans de l'agrandissement projeté de l'usine de filtration, afin de vérifier si ces plans sont préparés, et que dans le cas contraire, le greffier soit chargé d'aviser ces ingénieurs que la Cité annulera leur contrat. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation : -

No. 1568 Archambault, H.D. (cadastre) 24-25 Est, (nouv. prop.)	Leblanc, Léonide;
" 1748 Bourdon, Succ.L.A. " 50-400 " "	Allard, Dame Archibald.

ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que les quatre enfants de monsieur Armand St.Cyr soient placés à l'Hospice du Christ-Roi, à Nicolet, suivant le rapport du sergent Eusèbe Boucher. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le permis qui avait été accordé à monsieur Robert Leclair, par résolution du 13 novembre 1944, pour établir une station de gazoline entre le garage Montplaisir et le C.N.R. soit accordé à McColl Frontenac. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, qu'une somme de \$50.00 soit votée pour le Club des Raquetteurs, pour leur fête de Noël. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes dont l'approbation pour paiement est requise. Cette liste comprenant des comptes au montant de \$21,899.90 au compte du budget, et de \$2,684.82 au compte capital, est approuvée sur proposition de l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.G. Chassé, et ladite liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par l'assistant-greffier.

Lecture est donnée d'un rapport du Trésorier, sur les revenus et dépenses du compte Assurance Patronale, pour le dernier exercice. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.A. Savard, que ce rapport soit accepté, et que le compte au montant de \$362.46 soit approuvé et le Trésorier autorisé à le payer; que de plus, le comité d'Assurance Chômage soit autorisé d'acheter une débenture de \$500.00 pour être déposée dans le compte de l'Assurance Patronale. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Robert Bernard, que la Cité soit autorisée d'acheter de Dominion Securities Ltd, trois obligations de la Cité de Drummondville, au taux de 109½, pour être déposées au fonds d'amortissement. ADOPTE.

Le Conseil charge le greffier de faire aviser dans les journaux, les citoyens de Drummondville de ne pas mettre de neige provenant de leurs propriétés dans les rues de la Cité, sinon qu'une charge leur sera faite par la Cité, pour l'enlèvement de cette neige.

L'échevin J.G. Chassé donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement pour défendre le stationnement des automobiles dans les rues de la Cité, durant la nuit.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que le compte de M. Cyprien Gagnon, au montant de \$280.00, soit approuvé, et le Trésorier autorisé à le payer. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Antoine Niquet, qu'une somme de \$10.00 soit votée aux Frères de la Charité, comme valeur du loyer des instruments employés pour le nettoyage de la patinoire. ADOPTE.

Le Conseil ne peut considérer la question d'une souscription aux propriétaires de l'arena, afin de permettre à leurs équipes de hockey de jouer dans l'arena.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, qu'une somme de \$6,268.84 soit payée à P. Scardere, pour les travaux de la rue St. Edouard. ADOPTE.

Lecture est donnée de deux lettres de Bell Telephone Co., en date du 8 décembre 1944. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que la Cité accepte les demandes faites par la Compagnie, telles que mentionnées dans les lettres ci-dessus. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le projet de subdivision du lot no. 28 du quartier Sud de la cité de Drummondville, tel que préparé par Arthur Vincent, en date du 15 novembre 1944, soit approuvé. ADOPTE.

Et la séance est levée.

David Duchesneault
Maire-suppléant.

Marshall Harris

Ass. greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 18 décembre 1944, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin David Duchesneault, maire-suppléant.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le paiement d'une somme de \$1,000.00, à P. Scardere, soit autorisé en règlement final de dommages dont il se plaint, lors de l'exécution des travaux sur la rue St. Edouard; monsieur Scardere acceptant le dit règlement. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.A. Savard, qu'une somme de \$150.00 soit payée à MM. Reoul Héroux et Henri Groulx, pour certains travaux qu'ils ont effectués lors de la canalisation d'égoût de la rue St.Édouard; ces montants devant être chargés au compte capital. ADOPTE.

Le Conseil autorise les réparations du tracteur et l'achat d'un moteur reconditionné pour le camion Ford, d'une valeur de \$150.00, et l'achat de huit couvertes de laine.

Et la séance est levée.

David Duchesneault
Maire-suppléant.

Marc W. Larivière
Ass. greffier.

Le 26 décembre 1944.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi le 26 décembre 1944, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, Josaphat G. Chassé, David Duchesneault, Wilirid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de l'assemblée régulière tenue le 18 décembre 1944, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin David Duchesneault, que la Cité de Drummondville donne son assentiment à la formation du Club de Ski Drummond, suivant les dispositions du chap. 304 S.R.Q. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes dont l'approbation pour paiement est requise. Cette liste comprenant des comptes au total de \$4,769.16 au compte budget, et de \$98.40 au compte capital, est signée séance tenante par le maire et par l'assistant-greffier, après proposition de l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilirid Faucher. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes d'eau dus à la Cité de Drummondville, au montant total de \$1,412.15. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le Trésorier soit autorisé à rayer ces livres de la Cité, les comptes mentionnés sur la dite liste. ADOPTE.

Lecture est aussi donnée d'une liste de comptes pour licences commerciales, au total de \$665.00. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le Trésorier soit autorisé à rayer des livrés de la Cité, les comptes mentionnés sur la dite liste, moins les charges suivantes : - J.S. Giroux, \$100.00; Robert Leclair, \$100.00; Adonias Limoges, \$50.00 et Geo. Roy, \$50.00. ADOPTE.

Et la séance est levée.

Dr. Joseph Garon
Maire.

Maurice Maris
Assistant-greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 26 décembre 1944, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, ainsi que l'échevin Antoine Turcotte, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Le greffier reçoit instruction d'écrire à MM. Lalonde & Valois, pour les aviser que les plans pour l'agrandissement projeté de l'usine de filtration devront être prêts sans faute pour le 15 janvier, sans quoi la Cité résiliera le contrat.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Léonar d Boileau, que le 2 janvier prochain soit déclaré fête civique. ADOPTE.

Le greffier est chargé de répondre à monsieur le Curé Laforest, de St. Simon, qu'après avoir étudié la demande d'une souscription en faveur de l'Oeuvre de L'Institut de Notre-Dame du Bon Conseil, le Conseil ne croit pas pouvoir légalement autoriser une telle souscription.

Le comité décide qu'à l'avenir aucune souscription ne sera accordée, sans qu'une demande soit faite précédemment au Conseil, et que telle demande ne soit étudiée ensuite par les membres du Conseil.

Et la séance est levée.

Dr. Joseph Garon
Maire.

Maurice Maris
Assistant-greffier.